



**Rapport de la cinquième session de la
Conférence des Parties de l'Institution de la
Mutuelle panafricaine de gestion des risques
(ARC)**

ARC/COP5/D020.1103_17

Cinquième session de la Conférence des Parties de l'ARC

Les 8 et 9 mars 2017

Abidjan, Côte d'Ivoire

**Rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties de l’Institution de la Mutuelle
panafricaine de gestion des risques (Institution de l’ARC)**

Remarques préliminaires

1. La cinquième session de la Conférence des Parties a été convoquée par le Directeur général de l’Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (**Institution de l’ARC**), au nom du Président de la quatrième session de la Conférence des Parties (le gouvernement de la République du Malawi), conformément à la Décision 22 de la quatrième session de la Conférence des Parties de tenir sa cinquième session entre novembre 2016 et mars 2017.¹ La réunion qui a eu lieu du 8 au 9 mars 2017 à Abidjan, en Côte d’Ivoire, à l’aimable invitation du gouvernement de la République de Côte d’Ivoire, enregistra la participation des 18 États membres suivants de l’Institution de l’ARC : le Burkina Faso, les Comores, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Malawi, le Mali, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Zambie, le Zimbabwe. L’Ouganda, qui n’a pas encore signé l’Accord portant création de l’Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (le **Traité**), a assisté à la réunion en tant qu’observateur. Une liste des participants est jointe aux présentes en tant qu’Annexe 1.
2. Les organisations partenaires et les donateurs suivants ont aussi assisté à la session en tant qu’observateurs : Affaires mondiales Canada ; le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (le CDC africain) ; l’Agence française de développement (AFD) ; la Banque allemande de développement KfW ; le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l’Afrique de l’Ouest (ROPPA) ; le Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) ; la Confédération des Unions agricoles d’Afrique australe (SACAU) ; l’Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASCID) ; le ministère britannique du Développement international ; et, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM).
3. La Conférence des Parties a été officiellement ouverte par Monsieur Adama Koné, ministre de l’Économie et des Finances de la Côte d’Ivoire, au nom de la Côte d’Ivoire, pays hôte. Monsieur Adama Koné a déclaré que le gouvernement de Côte d’Ivoire était honoré d’accueillir la Conférence des Parties. Il a noté que les risques de catastrophes sont une préoccupation importante pour les États membres de l’ARC, et a félicité ces pays d’avoir créé une telle initiative pour intervenir en cas de catastrophes naturelles au moyen d’une solution africaine. Il a évoqué la question de la sécurité alimentaire et a manifesté sa gratitude pour le travail réalisé par la réunion des experts, où les techniciens et spécialistes de l’agriculture se sont rassemblés pour discuter de questions cruciales. Notant le rôle primordial que joue et jouera l’ARC sur le continent, Monsieur Adama Koné a indiqué que la Côte d’Ivoire sera le prochain pays à ratifier le Traité. Il a déclaré l’ouverture de la session ministérielle de la Conférence des

¹ Rapport de la quatrième session de la Conférence des Parties de l’Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), (ARC/COP4/D025.2901_16), Décision 22.

Parties (**CdP**) de l'Institution de l'ARC, en souhaitant aux délégués une session réussie et productive.

4. M^{me} Adeyinka Badejo, Directrice pays et représentante du Programme alimentaire mondial (**PAM**) en Côte d'Ivoire, a accueilli la Conférence des Parties au nom de M^{me} Ertharin Cousin, Directrice exécutive du PAM. Elle a rappelé les multiples catastrophes humaines et naturelles qui se produisent en Afrique et entraînent des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance. Elle a également rappelé l'impact négatif de ces catastrophes sur les communautés sur le plan des ressources humaines. Au cours des six dernières années, les besoins humanitaires ont triplé, et seulement la moitié de ces besoins ont été satisfaits, ce qui suscite de très vives inquiétudes pour l'avenir. Elle a souligné que l'adoption par l'Union africaine (UA) de l'ARC a eu lieu au bon moment, parce que le mandat de l'ARC répond aux besoins des personnes vulnérables touchées par des catastrophes naturelles. Elle a indiqué que le partenariat entre le PAM et l'ARC est essentiel, en particulier avec l'implication des bureaux pays du PAM dans les contrats d'assurance par le biais de l'initiative de couverture « Replica ». Cette initiative permettra de doubler le nombre de personnes assurées grâce au financement précoce visant à réduire l'impact négatif des catastrophes naturelles. Enfin elle a confirmé l'engagement pris par le PAM de soutenir chaque pays touché.
5. Le Directeur général de l'Institution de l'ARC, M. Mohamed Beavogui, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la CdP, évoquant tout spécialement les représentants des associations paysannes, qui assistaient pour la première fois à la CdP. Il a remercié les États membres, les membres du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC (le **Conseil de l'Institution de l'ARC**), le Secrétariat de l'Institution de l'ARC et les partenaires du développement pour leur soutien à cette vision nouvelle et novatrice pour l'Afrique, et ce, malgré toutes les difficultés. Le Directeur général a rappelé que sa première priorité lorsqu'il a rejoint l'ARC avait été de clarifier la vision de l'ARC en élaborant un cadre stratégique qui a été lancé le même jour que la session ministérielle de la CdP. Il a remercié les donateurs pour l'augmentation de leur aide financière à l'ARC. En outre, il a informé la CdP du Protocole d'accord signé un jour plus tôt entre l'ARC et la Banque africaine de développement (**BAD**) et a déclaré que ce partenariat financier contribuera fortement à la croissance du Groupe de pays ayant souscrit une assurance auprès de l'ARC Ltd.
6. M. Beavogui a souligné qu'il fallait accorder plus d'attention au financement des primes et à des solutions innovantes, mentionnant la possibilité pour l'ARC de prendre part à une initiative pionnière, lancée par le DFID en Afrique. Par ailleurs, il a ajouté que le renforcement des capacités doit s'aligner sur des mécanismes durables de financement des primes. Le Directeur général a noté que, même si l'ARC se concentrait sur son produit principal, le modèle de la sécheresse, il est également important qu'elle travaille sur de nouveaux produits, en développant des modules supplémentaires pour les inondations et les cyclones tropicaux. L'ARC a également lancé le programme pilote relatif au produit d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques (**O&E**), soutenu par la Fondation Rockefeller, et, s'emploie toujours à la mise au point du Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes

(XCF). Le Directeur général a invité la CdP à débattre de façon significative du financement des primes, qui est la clé de la viabilité de l'ARC. Il a continué en ajoutant que le développement de partenariats importants avec plusieurs institutions régionales et internationales constitue un élément important des opérations de l'ARC et de sa croissance et de sa réussite futures. Il a souligné que la cinquième session de la CdP était une excellente occasion de briser les barrières empêchant l'ARC d'être la grande institution dont l'Afrique avait rêvé. Le Directeur général a enfin remercié le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour l'accueil chaleureux de la CdP et pour l'environnement de travail exceptionnel de la Conférence.

7. Le D^r. Lars Thunell, Président du Comité de direction de la Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (**ARC Ltd**), a indiqué à quel point il était honoré d'avoir participé à la formation de l'ARC et d'exercer les fonctions de président de l'ARC Ltd, une société d'assurance mutuelle de solidarité, créée par l'Afrique pour l'Afrique. Il a souligné l'importance pour les pays de mettre en place des outils de gestion ex ante afin d'assurer la résilience des ménages lors de la survenance de catastrophes naturelles et d'événements météorologiques extrêmes. Par ailleurs, il a souligné l'importance des avantages financiers et autres de disposer d'un large groupe de pays assurés auprès de l'ARC, qui a généré des avantages de diversification notamment l'accès à des taux d'assurance plus faibles et à de meilleurs taux de réassurance. Pour améliorer cette diversification, il a appelé les États membres de l'ARC présents à la CdP de continuer à stimuler la croissance de l'ARC en rejoignant le Groupe de pays mutualisant leurs risques auprès de l'ARC Ltd et en partageant entre membres les avantages découlant de l'ARC à travers le continent. Le Dr. Thunell a souligné l'importance du paiement par les pays des primes en temps opportun, tout en reconnaissant les défis auxquels sont confrontés les pays et les compromis de dépenses nationales qu'ils sont contraints de faire en période de budgets nationaux restreints. Bien que l'ARC travaille avec certains de ses partenaires pour mettre en place des mécanismes de financement des primes pour un soutien à moyen terme, le D^r. Thunell a néanmoins souligné que les gouvernements africains doivent créer des plans financiers durables à long terme qui intègrent des mécanismes d'assurance et de résilience dans leurs politiques nationales de gestion des catastrophes. Le D^r. Thunell a noté que l'ARC a vraiment changé les choses et a donné l'exemple sur la manière dont les agences de développement et d'aide doivent fonctionner : en donnant aux pays davantage de responsabilités et en utilisant une approche de partenariat public-privé. Il a remercié l'ensemble des parties prenantes pour le succès de l'ARC, y compris ses partenaires financiers, le DFID et le BMZ par l'intermédiaire de la KfW, ainsi que le gouvernement de la Côte d'Ivoire d'avoir accueilli la cinquième session de la CdP.
8. Au nom du Conseil de l'Institution de l'ARC, M. Birama Sidibe, membre du Conseil de l'Institution de l'ARC, a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement ivoirien d'avoir accueilli la CdP. Il a remercié les délégués pour tout le travail accompli et pour sa sélection un an auparavant pour siéger comme membre de l'Afrique de l'Ouest au Conseil. Il a informé la CdP des activités et des décisions du Conseil depuis la quatrième session de la CdP, y compris sans que cela soit limitatif : des délibérations du Conseil concernant les critères de sélection d'un nouveau siège pour l'Institution de l'ARC ; de l'approbation du Programme de travail et

du Budget provisoires au titre de l'année 2017 avant leur présentation à la CdP ; et, des débats du Conseil sur les problèmes rencontrés par l'ARC en ce qui concerne la nécessité d'augmenter la taille du Groupe de pays ayant souscrit une assurance auprès de l'ARC Ltd. M. Sidibe a ajouté que le Conseil suivait le développement des nouveaux produits et initiatives de l'ARC et œuvrait pour assurer la viabilité financière de l'ARC et pour établir des relations plus solides avec les donateurs et autres partenaires. Le Conseil a également établi un Comité consultatif d'experts sur le logiciel *Africa RiskView* pour aider le Secrétariat de l'ARC dans le développement du logiciel. Il a ajouté que le Conseil de l'Institution de l'ARC s'est réuni plusieurs fois avec le Comité de direction de l'ARC Ltd et que les deux organes ont la ferme volonté de travailler ensemble. Le Conseil et le Comité de direction envisagent divers moyens de parvenir à une croissance du Groupe de pays membres de la mutuelle ARC Ltd afin d'assurer la viabilité financière de l'ARC. M. Sidibe a souhaité la bienvenue à M^{me} Dolika Banda, la nouvelle Directrice exécutive (DE) de l'ARC Ltd qui a été nommée en juillet 2016 et l'en a félicité. En outre, il a fait remarquer que la nomination de la DE facilitera la collaboration de l'Institution de l'ARC et de l'ARC Ltd comme une seule organisation. Au nom du Conseil, M. Sidibe a remercié le Secrétariat de l'Institution de l'ARC, les États membres, les donateurs et autres partenaires.

9. Au nom du gouvernement de la République du Malawi, le Président de la quatrième session de la CdP, M^{me} Madalo Nyambose a souhaité la bienvenue aux délégués et a remercié la CdP pour l'ensemble des travaux entrepris au cours de l'année écoulée. M^{me} Nyambose a indiqué que le Malawi est vulnérable aux catastrophes naturelles en raison du changement climatique. Elle a rappelé que les sécheresses et les inondations ne sont pas des événements nouveaux en Afrique et que le Malawi a connu une grave sécheresse suite à laquelle 6,5 millions de personnes sont devenues vulnérables. L'économie du pays a été affectée. Certains mécanismes d'adaptation, avec des impacts économiques et sociaux, ont été mis en place. Le Malawi a alloué une partie de son budget à l'assurance et a utilisé le produit d'assurance de l'ARC. Elle a conclu que les pays doivent travailler à la stratégie de financement et de planification d'urgence pour contribuer aux interventions en cas de catastrophes naturelles. Enfin, elle a remercié le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour son accueil chaleureux et a souhaité aux délégués des délibérations fructueuses.

Examen des lettres d'accréditation

10. La Conférence des Parties a accepté les lettres d'accréditation des 16 délégations suivantes, conformément aux recommandations du Comité de vérification des lettres d'accréditation : le Burkina Faso, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Malawi, le Mali, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe.²

² La République du Zimbabwe n'a pas fourni sa lettre d'accréditation, parce que le ministre de la Planification macroéconomique et de la Promotion des investissements du Zimbabwe était présent.

Élection du Bureau

11. La Conférence des Parties a élu par consensus les pays suivants en tant que Membres du Bureau, conformément à l'article 12.4 du Traité, et a décidé que le Bureau exercerait aussi la fonction de Comité de vérification des lettres d'accréditation de la Conférence des Parties :

Président	M. Adama Koné, Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
1^{er} Vice-président	M. Sid' Amine Ahmed Challa, Mauritanie (Afrique du Nord)
2^e Vice-président	M. Charles Clément Rakololahy, Madagascar (Afrique de l'Est)
3^e Vice-président	M. Hassanty Omar Cheib, Tchad (Afrique centrale)
Rapporteur	M. Patrick Kaluba Kangwa, Zambie (Afrique australe)

Remarques du Président

12. Le nouveau Président de la Conférence des Parties, M. Adama Koné de la République de la Côte d'Ivoire, a remercié le Président sortant de la Conférence des Parties pour le leadership dont a fait preuve le Malawi au cours de l'année précédente.

Adoption de l'ordre du jour et examen des demandes d'organisations partenaires de participer à la cinquième session de la CdP en qualité d'observateurs

13. La Conférence des Parties a adopté l'Ordre du jour et le Programme de travail de sa réunion tout en apportant une modification à l'ordre des présentations. L'Ordre du jour révisé est joint au présent Rapport en tant qu'Annexe 2.

14. La Conférence des Parties a approuvé la demande faite par des organisations partenaires de participer aux séances ouvertes de la session de la CdP en qualité d'observateurs.

Rapports et exposés à titre indicatif

15. La Conférence des Parties a reçu et entendu les rapports et exposés suivants :

- a. Présentation par M. Birama Sidibe, Membre du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC, du Rapport du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC à la Conférence des Parties, conformément aux dispositions de l'article 15, alinéa 1 (q) du Traité ;
- b. Présentation par M. Mohamed Beavogui, Directeur général de l'Institution de l'ARC, des activités et des progrès de l'Institution de l'ARC depuis la quatrième session de la Conférence des Parties, y compris : (i) Le Cadre stratégique et la Croissance du Groupe de pays membres assurés par l'ARC ; (ii) l'amélioration des ressources financières ; (iii) l'aperçu sur les nouveaux produits et initiatives ; (iv) les plateformes des politiques et partenariats stratégiques ; et, (v) les Perspectives pour 2017 ;
- c. Rapport sur les activités de la société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (**ARC Ltd**) depuis la quatrième session de la Conférence des Parties,

notamment : (i) l'état d'avancement du troisième groupe de pays ayant souscrit une assurance auprès de l'ARC Ltd et la constitution du quatrième groupe de pays ayant souscrit une assurance auprès de l'ARC Ltd ; (ii) les progrès réalisés en ce qui concerne les autres initiatives liées à l'assurance ; (iii) la capitalisation et la mobilisation des ressources ; et, (iv) la gouvernance et les activités ;

- d. Présentation du Programme de travail et du Budget au titre de l'année 2017 ;
- e. Présentation du Mécanisme de paiement alternatif (anciennement les Règles relatives au compte séquestre) ;
- f. Présentation des critères de sélection d'un siège permanent pour l'Institution de l'ARC ;
- g. Présentation sur le financement des primes et la viabilité financière de l'Institution de l'ARC ;
- h. Présentation sur le Malawi, y compris le contrat d'assurance révisé et les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du paiement des indemnités d'assurance ;
- i. Présentation sur le produit d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques (O&E) ; et,
- j. Rapport sur l'état d'avancement de la ratification du Traité.

Décisions de la Conférence des Parties

16. La Conférence des Parties, considérant les points inscrits à son ordre du jour ainsi que les recommandations formulées par la réunion des Hauts fonctionnaires, a pris les décisions suivantes :

Le rapport du Conseil d'administration

- a. A accueilli favorablement le Rapport du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC et a remercié M. Birama Sidibe pour sa présentation détaillée ;

Le rapport du Directeur général

- b. A pris note des activités et des progrès de l'Institution de l'ARC depuis la quatrième session de la Conférence des Parties, notamment (i) du Cadre stratégique et de la Croissance du Groupe de pays membres assurés par l'ARC ; (ii) de l'amélioration des ressources financières ; (iii) de l'aperçu sur les nouveaux produits et initiatives ; (iv) des plateformes des politiques et partenariats stratégiques ; et, (v) des Perspectives pour 2017 ; et, a félicité le Directeur général pour les réalisations de 2016 ;

Le Programme de travail et le Budget

- c. A adopté le Programme de travail et le Budget au titre de 2017, qui ont été préparés et présentés à la Conférence des Parties par le Secrétariat de l'Institution de l'ARC, conformément à l'article 17, alinéa 5 (c) du Traité, et joints aux présentes en tant qu'Annexe 3.

La sélection des membres du Conseil d'administration

- d. A reconduit l'Honorable Diombar Thiam³ et M. Bouh Ould Sid' Ahmed⁴, de la Mauritanie, dans leurs fonctions de membre et membre suppléant respectivement du Conseil d'administration pour le siège de l'Afrique du Nord pour une durée de trois ans.
- e. A reconduit, le D^r. Agnes Kalibata⁵ et M. Alex Kanyakole⁶, du Rwanda, dans leurs fonctions de membre et membre suppléant respectivement du Conseil d'administration, pour le siège de l'Afrique de l'Est pour une durée de trois ans.

Le Mécanisme de paiement alternatif

- f. A approuvé les règles du Mécanisme de paiement alternatif pour les situations dans lesquelles un gouvernement peut ne pas être en mesure de recevoir un paiement d'indemnités d'assurance qui lui est dû de la part de l'ARC Ltd, avec une modification précisant le transfert des fonds dans le cas où un pays ne souhaiterait pas coopérer pour sélectionner un partenaire de mise en œuvre. Le Mécanisme de paiement alternatif révisé est joint aux présentes en tant qu'Annexe 4.

Les critères de sélection d'un siège permanent pour l'Institution de l'ARC

- g. A demandé au Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC de combiner les critères de sélection d'un domicile pour l'ARC Ltd avec les critères de sélection d'un siège Permanent pour l'Institution de l'ARC, compte tenu de l'importance du regroupement des deux entités, et que le Conseil d'administration poursuive le processus de sélection en fonction de critères combinés.

Le financement des primes

- h. A adopté les recommandations et les conclusions suivantes du sous-comité de hauts fonctionnaires de la session de la CdP, concernant le financement des primes et la viabilité financière de l'Institution de l'ARC :

³ L'Honorable Diombar Thiam qui a rempli un premier mandat d'une durée de trois ans en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC est conseiller auprès du Président de la Mauritanie sur les affaires financières et économiques et ancien ministre des Finances.

⁴ M. Bouh Ould Sid' Ahmed qui a rempli un premier mandat d'une durée de trois ans en tant que membre suppléant du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC est Conseiller spécial auprès du ministre mauritanien des Finances.

⁵ Le D^r. Agnes Kalibata, ancienne ministre de l'Agriculture et des Ressources animales du Rwanda, qui a rempli un premier mandat d'une durée de trois ans en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC occupe actuellement le poste de Présidente de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique.

⁶ M. Alex Kanyakole qui a rempli un premier mandat d'une durée de trois ans en tant que membre suppléant du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC occupe actuellement le poste de Directeur général de la Banque de développement du Rwanda.

1. les États membres de l'ARC en Afrique doivent capitaliser l'ARC Ltd ;
 2. l'Institution de l'ARC doit lancer une initiative pour garantir le retour des pays qui avaient quitté le Groupe de pays assurés et pour attirer de nouveaux États membres grâce à des stratégies de marketing appropriées et à des produits attrayants;
 3. Les cotisations doivent être prises en compte dans les primes et le coût des primes doit diminuer au fil du temps, lorsque les États membres de l'ARC auront capitalisé l'ARC Ltd ;
 4. les États membres de l'ARC sont vivement encouragés à avoir recours au dispositif de la Banque africaine de développement en cours de développement ainsi qu'à d'autres sources de financement, afin de s'acquitter des primes d'assurance et d'entreprendre d'autres activités.
- i. A pris note des recommandations faites par la délégation de la Côte d'Ivoire, que les produits d'assurance de l'ARC soient étendus pour couvrir des produits agricoles supplémentaires.

Les félicitations adressées au gouvernement du Malawi

- j. A félicité le gouvernement du Malawi pour la mise en œuvre satisfaisante du versement jusqu'ici, et, a pris note des enseignements tirés du processus de mise en œuvre en cours.

La Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd)

- k. A salué la nomination de M^{me} Dolika Banda comme Directrice exécutive de l'ARC Ltd et l'a félicitée pour son excellent rapport sur les activités de l'ARC Ltd en 2016.
- l. A félicité M. Momath Ndao pour le travail réalisé par le Comité de redomiciliation de l'ARC Ltd.

Le produit d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques

- m. A reconnu le travail accompli par l'Institution de l'ARC pour établir le programme pilote du produit d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques et a exprimé l'empressement des États membres de l'ARC à contribuer activement à la réussite de ce programme pilote.

La signature et ratification du Traité

- n. A rappelé la décision de sa quatrième session d'établir un calendrier de douze mois pour que les États membres de l'ARC ratifient le Traité, exhortant tous les États membres de l'ARC à le ratifier dès que possible et a demandé à tous les États membres de l'ARC de renouveler leur engagement à ratifier le Traité au plus tard fin 2018.

La participation des organisations paysannes

- o. A pris note de la demande formulée par les représentants des organisations paysannes d'être autorisés à assister à de futures sessions de la CdP en qualité d'observateurs, et s'est félicitée de la participation de ces organisations à la cinquième session et aux sessions ultérieures de la CdP.

Signature du MoU

17. Au cours de la cinquième session de la Conférence des Parties, le Directeur général de l'Institution de l'ARC a signé un protocole d'accord (**MoU**) avec le gouvernement malgache, en vertu duquel l'Institution de l'ARC travaillera avec Madagascar pour faire avancer son plan de travail relatif au Programme sur la sécheresse.

Remarques finales

18. La Conférence des Parties a exprimé sa profonde gratitude à la République de Côte d'Ivoire pour l'accueil de sa cinquième session à Abidjan et a adopté la motion de remerciements suivante :

« La Conférence des Parties remercie très chaleureusement le Gouvernement et le Peuple ivoiriens pour toutes les facilités et commodités liées à l'accueil, aux conditions de séjour et de travail des délégués.

La Conférence des Parties prie Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, Président de séance, de bien vouloir transmettre ses chaleureux remerciements et sa profonde gratitude à son Excellence Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.»

Abidjan, le 9 mars 2017

19. La Conférence des Parties a décidé de tenir sa prochaine session entre janvier et mars 2018. Le gouvernement du Zimbabwe a exprimé son intention de soumettre une offre d'accueil de la prochaine session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat de l'Institution de l'ARC communiquera les critères d'accueil d'une session de la Conférence des Parties à tous les États membres de l'ARC. Les pays qui souhaitent accueillir la sixième session de la Conférence des Parties devront communiquer leur intérêt au Secrétariat de l'Institution de l'ARC.
20. La Conférence des Parties a remercié le Directeur général de l'Institution de l'ARC, les présidents du Conseil de l'Institution de l'ARC et du Comité de direction de l'ARC Ltd ainsi que le personnel de l'ARC pour le travail accompli en 2016 et pour l'organisation efficace de la cinquième session de la Conférence des Parties.
21. Le Président de la Conférence des Parties, a levé la séance en remerciant tous les participants pour leur présence et la qualité du travail et en souhaitant aux délégations un bon voyage de retour.

Annexe 1

Liste des participants à la cinquième session de la Conférence des Parties de l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

PAYS	NOM	TITRE
Burkina Faso		
	Benedicta Ouedraogo Akotionga	Secrétaire exécutive du Conseil national de sécurité alimentaire
	Hien Sitégné	Coordinateur national de l'ARC
Comores		
	Anzaouir Ben Alioiou	Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur
	Daho Mogne Ismael	Directeur général de la sécurité civile
Côte d'Ivoire		
	Adama Koné	Ministre de l'Économie et des Finances
	Jacques Assahoré	Directeur général du Trésor et de la comptabilité publique
	Doumbia Abou-Bakary	Conseiller technique auprès du ministre de l'Économie et des Finances
	N'guessan Koffi Rodrigue	Directeur – ministère de l'Agriculture
	Aguia Benjamin Aristide	Responsable des inondations, SODEXAM (Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique)
	Sualiho Dea	Responsable de projets
	Kanga Brou Isidore	Chef du Département des services météorologiques
	N'goran Konan Guillaume	Chef de service de gestion des risques
	Yao Apagny Serge	Fonctionnaire chargé de la sécurité – Trésor public
	Mamadou Coulibaly	Fonctionnaire chargé des communications
	Dere Ossehin Victorien	Responsable de projets, cabinet du ministre de l'Économie et des Finances
	Agossou Koffi Obed-Edom	Fonctionnaire chargé du protocole, Trésor public
	Irma Chantal Ackah Lambert	Responsable des réformes communautaires
	Jean Claude Koya Natouen	Conseiller technique auprès du ministère du Plan et du Développement
	Ibrahima Tiohozou Coulibaly	Directeur général
	Anon Bertin	Directeur des productions vivrières et de la sécurité alimentaire, ministère de l'Agriculture et du Développement rural
	Hervé Frank Fofana	Inspecteur du Trésor public
	Hervée Akproh Epse Kpai	Assistante en communications

	Lucien Bouafon	Directeur des services financiers
	Daouda Konaté	Directeur des prévisions météorologiques
	Fofana Namafingue Epse Toure	Conseiller technique, ministère de l'Économie et des Finances
	Assa Arsène	Ministère de l'Économie et des Finances
	Djamal Al Farouk	Directeur général de la production, ministère de l'Agriculture
	Hervé Ahoossy	Chargé de communications, ministère de l'Économie et des Finances
	Aolphe Kéké Guego	Chef du Département de la prévention
Gambie		
	Sissokho Oumie	Directeur des opérations, Catastrophes naturelles
	Jallow Nawdo Amadou	Coordinateur national de l'ARC
	Fadera Alagie	Directeur
	Isatou Camara	Planificateur du développement
Ghana		
	Kwateng-Amaning Frimpong	Director Real Sector Division, Ministry of Finance
	Beliwine Sebastian	Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs
	Asaku Hanaan	Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs
	Aboague Foster Gyamfi	Economic Officer, Ghana
Guinée		
	Momo Camara	Directeur, RH ANSS
	Mahmoud Kourouma	Conseiller juridique
Kenya		
	Nelson Mutanda	Coordinateur national
Madagascar		
	Général Mamy Razakanaivo	Secrétaire exécutif de la CPGU (Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences)/Superviseur du Programme
	Rakololahy Charles Clement	Conseiller spécial auprès du Premier ministre
Malawi		
	Hastings Ngoma	Coordinateur national de l'ARC
	James Chiusiwa	Directeur de la réduction des risques de catastrophes
	Alex Namaona	Directeur de la planification
	Madaro Mungapoti Ntambosa	Directeur, DAP

Mali		
	Diane Bassa Dicko	Coordinatrice nationale de l'ARC
	Mamadou Sy	Point focal de l'ARC
	Toure Oumar Ibrahima	Ministre, Commissaire à la sécurité alimentaire
	Bah Sidi Almoctar	Directeur général du Trésor public
	Dicko Bassa Diane	Coordinateur national de l'ARC
	Sy Mamadou	Point focal de l'ARC
Mauritanie		
	Zeinebou Maouloud	Superviseur du programme de l'ARC, CSA
	Ahmed Challa Sid'Amine	Conseiller auprès du Premier ministre
	Moustapha Cheikh Abdellohi	Coordinateur national de l'ARC
Niger		
	Moumouni Adamou	Conseiller auprès du ministre des Finances
	Abdoulhamid Issaka	Contrôleur des assurances
Nigéria		
	Y.T Maigeni	Diplomate
Sénégal		
	Abdou Lahat Sourang	Ambassadeur du Sénégal en Côte d'Ivoire
	Abdoulaye Noba	
	Momath Ndao	Commissaire Contrôleur des assurances au ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
	Cheikoun Cisse	Secrétaire général, ministère de l'Intérieur
	Mamadou Deme	Directeur chargé des assurances
	Massamba Diop	Coordinateur national de l'ARC
Tchad		
	Mahamat Djibrine	Directeur adjoint de la planification nationale et des études prospectives
	Hassanty Oumar Chaib	Coordinateur, SISAAP (Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce)
Togo		
	Wetro Edem	Ingénieur agricole, Chef Section Prévision des récoltes à la direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)
	Essobadou Batayodi	Economiste, Ministère de l'Économie et des Finances
Zambie		
	Kangwa Patrick	Secrétaire général

	John Nongai	Conseiller adjoint
Zimbabwe		
	Mpofu Obert Moses	Ministre de la Planification macroéconomique et de la Promotion des investissements
	Gibson Mhlanga	Directeur principal
	Fadzai Mhariwa	Économiste principal
Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC		
	Birama Sidibe	Membre
Comité de direction de l'ARC Ltd		
	Lars Thunell	Président
	Wise Chigudu	Directeur
OBSERVATEURS		
	Agnes Atang	Ouganda
	Bernard Lukwama	Ouganda
	Thomas Yanga	Conseiller spécial auprès de l'ARC
	Marc Engelhardt	Allemagne
	Susanne Feser	Allemagne
	Laure Quentin	France
	Adeyinka Badejo	PAM
	Johanna Gardesten	PAM
	Janine Cocker	Canada
	Andre Magnus	Suède
	Brigitte Junker	Suède
	Nicola Jenns	Royaume-Uni
	Daniso Ishmael Sunga	SACAU (Confédération des Unions agricoles d'Afrique australe)
	Mouhamady Cheick Cissokho	ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest)
	Wessan Mankoula	CDC africain (Centre africain de contrôle et de prévention des maladies)

Annexe 2

Ordre du jour

Cinquième session de la Conférence des Parties de l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (l'Institution de l'ARC)

1. Election du Bureau
2. Examen de l'Ordre du jour et du Programme de travail de la Conférence des Parties et examen des demandes des organisations partenaires en vue de participer à la session de la Conférence des Parties en qualité d'observateurs

Exposés

3. Rapport du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC
4. Aperçu par le Directeur général de l'Institution de l'ARC sur les activités de l'Institution de l'ARC depuis la quatrième session de la Conférence des Parties
5. Aperçu par le Président du Comité de direction de la Société d'assurance de l'ARC (ARC Ltd) sur les activités de l'ARC Ltd depuis la quatrième session de la Conférence des Parties et présentation de Mme Dolika Banda, la nouvelle Directrice exécutive de l'ARC Ltd

Points soumis pour décision

6. Examen du Programme de travail et Budget au titre de l'année 2017 et du Rapport du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC
7. Examen du Mécanisme de paiement alternatif (autrefois les Règles relatives au compte séquestre)
8. Examen des critères de sélection d'un siège permanent pour l'Institution de l'ARC
9. Sélection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC aux sièges de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord

Points soumis pour discussion

10. Présentation sur le financement des primes et la viabilité financière de l'Institution de l'ARC
11. Présentation sur le Malawi, y compris le contrat d'assurance révisé et les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du paiement des indemnités d'assurance
12. Présentation sur le produit d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques
13. Présentation sur l'état d'avancement de la ratification du Traité
14. Accord sur la date et lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties

Annexe 3

Programme de travail et budget au titre de l'année 2017

Ce document donne un aperçu du programme de travail de l'Institution de l'ARC en 2017. Chaque partie fait succinctement le point sur le travail réalisé par les différents départements entre la réunion d'août 2016 du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC, et, décembre 2016. Toutefois, ce document porte essentiellement sur les principales activités prévues en 2017.

Renforcement institutionnel

L'ARC s'est employée et s'emploiera encore à accroître sa visibilité auprès des États membres de l'Union africaine qui ne sont pas encore membres de l'ARC dans le but d'élargir l'adhésion à cette dernière. En 2017, l'ARC poursuivra son dialogue avec les États non membres de l'Union Africaine afin de renforcer son engagement en intervenant directement auprès de ces pays et en participant aux différents forums organisés sur le continent. Outre l'augmentation du nombre de membres, cette stratégie vise à asseoir le rôle de chef de file de l'ARC en matière de gestion et de financement des risques de catastrophe naturelle et à renforcer sa position de représentant des pays africains, en Afrique et dans le monde.

Parallèlement, l'ARC a apporté son soutien à ses pays membres et poursuivra dans cette voie afin d'encourager, en temps utile, la ratification du Traité. Lors de la quatrième session de la Conférence des Parties de l'Institution de l'ARC (**CdP**), qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 22 et 23 janvier 2016, les États membres de l'ARC ont décidé de s'accorder un délai de 12 mois pour ratifier l'Accord. Pour être en mesure d'appliquer cette décision, les pays membres de l'ARC ont accepté de tout mettre en œuvre pour ratifier le Traité d'ici à janvier 2017¹. Jusqu'à présent, trois pays – **la Mauritanie, la Gambie et le Mali** – ont ratifié le Traité et déposé leurs instruments de ratification auprès du Président de la Commission de l'Union africaine. Deux autres pays – **le Tchad et le Sénégal** – sont presque arrivés au terme de leur processus de ratification. Le Secrétariat de l'Institution de l'ARC a élaboré un plan de ratification afin d'aider les États membres de l'Institution de l'ARC à poursuivre dans cette voie. En 2017, le Secrétariat demandera aux membres du Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC et autres champions de l'ARC de l'aider en s'impliquant auprès des dirigeants des États membres de l'ARC qui envisagent de ratifier le Traité.

Bien que la CdP ne puisse pas choisir l'emplacement du siège permanent de l'Institution de l'ARC avant que 10 instruments de ratification n'aient été déposés auprès de la Commission de l'Union africaine, le processus de sélection de cet emplacement a déjà été engagé et les premières étapes de ce processus pourraient avoir lieu en 2017, en fonction des décisions de la CdP.

En 2017, le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC se réunira au moins à deux reprises – il s'est déjà réuni en janvier et se réunira de nouveau en juillet – pour donner ses directives au Secrétariat et prendre les

¹ Rapport de la quatrième session de la Conférence des Parties de l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), paragraphe 18, (k).

mesures nécessaires afin d'appliquer les décisions de la CdP. L'ARC est en train de préparer également la cinquième session de la CdP, qui aura lieu début mars 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

En 2017, outre ce travail axé sur la ratification du Traité, l'Institution de l'ARC poursuivra le travail entrepris en vue de l'élaboration des règlements qui permettront à l'ARC d'accéder à son indépendance, de s'acquitter de son mandat et d'institutionnaliser ses activités. L'élaboration d'un Cadre stratégique décrivant la vision, la mission, et les objectifs stratégiques globaux de l'ARC entre 2016 et 2020, a constitué la première étape essentielle. L'élaboration des règlements sera encadrée par la vision et les objectifs énoncés dans le présent document. Une telle institutionnalisation des processus est d'une importance capitale, car, au vu de la gamme toujours plus large de produits que l'ARC a l'intention de proposer dès 2017 – notamment la couverture « Replica » et le modèle de cyclone tropical – ainsi que de l'introduction future de l'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques (O&E) et du dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF), il sera nécessaire d'établir de nouvelles règles et de renforcer l'appui à la gouvernance. Par conséquent, l'Institution de l'ARC s'emploie à développer un cadre légal et institutionnel qui puisse s'appliquer à l'ensemble de ses activités prévues.

Recherche et développement

Le programme de recherche et développement (R&D) de l'ARC est axé sur le développement et l'amélioration permanents des produits d'assurance de l'ARC et d'autres outils de gestion des risques, de manière à ce qu'ils restent adaptés aux États membres de l'ARC et à atténuer le risque de base. Dès le départ, la philosophie de l'ARC a été de développer des produits initiaux en interne, dans la mesure du possible, afin de garantir qu'ils répondent à ses exigences rigoureuses et spécifiques en matière de transfert de risques, puis de s'engager auprès des États membres de l'ARC et de ses partenaires lors de l'amélioration, de l'évaluation et du développement ultérieur de ces produits initiaux et des outils nécessaires au succès de leur utilisation et de leur application. L'objectif ultime de ce processus est de garantir que tous les États membres puissent accéder à des technologies de pointe et soient en mesure de les utiliser efficacement en interne afin de pouvoir répondre aux besoins des populations les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et de renforcer, à long terme, leur résilience face au changement climatique en Afrique.

Dès le mois de mai 2016, le travail de R&D de l'ARC a essentiellement porté sur l'analyse technique du processus de personnalisation engagé par le Malawi. Si cette analyse technique a montré qu'*Africa RiskView* est une plateforme de modélisation fiable si les hypothèses retenues sont fondées, à l'avenir, les nombreux enseignements tirés de cette expérience seront intégrés au travail entrepris par l'ARC avec les États membres aux plans politique, opérationnel et technique. En outre, cette analyse a fait ressortir la nécessité de continuer à investir dans d'autres projets de recherche et développement et ressources relatifs au modèle de sécheresse. Ces moyens commenceront à être mis en œuvre en 2017. Pendant cette période, l'ARC a également poursuivi le développement de ses nouveaux produits ciblant les inondations et les cyclones tropicaux, continué son travail technique de R&D sur le dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF), lancé la phase de R&D sur le programme d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques (O&E) et engagé un conseiller principal O&E qui a rejoint le Secrétariat de l'ARC en août.

Deux nouveaux comités consultatifs d'experts ont aussi été formés en 2016 afin d'appuyer le travail de R&D. En mai 2016, pour être en mesure d'améliorer constamment le logiciel *Africa RiskView* et veiller à ce que ce logiciel reste à la pointe de la technologie, l'ARC a constitué un Comité consultatif d'experts sur le logiciel *Africa RiskView*, qui agit en tant qu'entité consultative indépendante. Ce comité a été constitué afin d'apporter l'appui nécessaire au Secrétariat et de fournir des conseils techniques sur les questions de développement, techniques et juridiques autour d'*Africa RiskView*. Les avis du Comité permettront de veiller au contrôle de la qualité du logiciel et de présenter un avis indépendant concernant son développement. En 2016, le comité s'est réuni trois fois afin de discuter des droits de propriété intellectuelle d'*Africa RiskView*, des besoins en termes de développement et d'entretien, et de la performance du modèle au Malawi. La première réunion du Comité consultatif d'experts sur le produit d'assurance O&E a eu lieu en septembre à New York, au siège de la Fondation Rockefeller. Le Comité d'experts O&E qui s'appuie sur des experts de l'agence américaine CDC, de l'Union africaine, de la Fondation Rockefeller, de la société *Allianz Global Corporate & Specialty* et du *Noguchi Memorial Institute for Medical Research* au Ghana a été formé pour guider le Secrétariat de l'ARC dans le développement de son nouveau programme O&E.

En 2016, le département R&D a également établi cinq partenariats techniques, qui se poursuivront en 2017 :

- Pour aborder certaines de ses priorités en matière de R&D, l'ARC a formé, fin 2015, un consortium de recherche, intitulé ALERT (*African Local Emergency Response Transformation* ou Transformation de l'intervention d'urgence locale africaine). Ce consortium comprend l'ARC, l'Imperial College, l'Université de Reading, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse (NDMA) et le centre ARGHYMET, et répond à un appel de propositions de recherche lancé début 2016 par le DFID et le Conseil britannique de recherche sur l'environnement naturel (NERC) dans le cadre du programme SHEAR (*Science for Humanitarian Emergencies & Resilience*). Un projet de plan de travail et de financement de quatre ans a été développé et, bien que n'ayant pas remporté l'appel d'offres pour le programme SHEAR, le consortium continue de rechercher activement les fonds pour le travail présenté dans sa proposition et d'attirer de nouveaux membres afin de mener ce projet à bien. Ce consortium s'appuie sur les relations existantes de l'ARC dans les pays (par ex., ILRI, NDMA, ARGHYMET) et complète les partenariats de R&D de l'ARC, comme celui établi avec la Banque Mondiale dans le cadre de leur rapport « Affronter la sécheresse dans les zones arides de l'Afrique : des possibilités de renforcer la résilience² » et l'initiative Global Pulse de l'ONU portant sur la possibilité d'utiliser les données de la téléphonie mobile pour le suivi de l'impact (voir ci-dessous).
- En octobre, l'ARC, avec l'initiative Global Pulse de l'ONU et ses partenaires de recherche de l'Université de Madrid, a présenté une proposition finale à l'opérateur de télécommunications Orange dans le cadre de son concours « Big Data » afin d'étudier l'impact du manque de précipitations sur les activités des ménages dans les districts ruraux du Sénégal lors de la sécheresse de 2014 (suivie d'un paiement de

² L'ARC poursuit sa collaboration avec la Banque mondiale afin de terminer une publication à l'appui de cette étude.

l'ARC) par le biais de données anonymes de téléphonie mobile. Le Centre de suivi écologique (CSE) sénégalais s'est montré intéressé à participer à un projet de recherche tripartite lancé par l'ARC, Orange et le gouvernement du Sénégal. Cette proposition fait partie de la sélection finale et pourrait être mise en œuvre début 2017.

- L'ARC a commencé à travailler avec le programme d'assurance R4 du PAM destiné aux agriculteurs et avec son prestataire de services techniques, l'Institut international de recherche sur le climat et la société (IRI) de l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia, afin de présenter les grandes lignes d'un programme conjoint de R&D sur un modèle de sécheresse qui démarrera à la fin de l'année 2016.
- Le Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC) a commencé l'évaluation d'*Africa RiskView* et du processus d'engagement pays de l'ARC dans le cadre d'une éventuelle contribution de l'UE en faveur de l'ARC, laquelle a demandé au JRC de formuler des recommandations relatives à l'amélioration de l'assurance-qualité de la personnalisation dans le cadre de ce processus.
- L'ARC collabore actuellement avec le Programme de financement et d'assurance contre le risque de catastrophes de la Banque mondiale afin de communiquer plus clairement les incertitudes et les limites inhérentes au modèle en termes de sélection des paramètres et d'expliquer de quelle manière des données de meilleure qualité, fournies par les pays eux-mêmes, peuvent réduire ces incertitudes. Le fait de s'appuyer sur le travail déjà réalisé en interne par l'ARC, comme une analyse – applicable à tous les modèles³ – qui pourrait constituer un mode standard de communication de l'ARC sur la portée et les limites de ce qu'*Africa RiskView* peut saisir et qui pourrait contribuer à gérer cela avec les pays concernés, pour que leurs attentes soient mieux prises en compte.

En 2017, le travail du département R&D de l'ARC portera sur les domaines principaux suivants :

- ***Africa RiskView*** : l'ARC mettra immédiatement en œuvre les recommandations formulées par le Comité consultatif d'experts sur le logiciel *Africa RiskView* lors de leur réunion de décembre afin de renforcer l'équipe chargée du développement informatique/codage. Cela permettra également à l'équipe de développer rapidement les besoins de développement et de codage du logiciel au cours de l'année à venir, y compris en intégrant complètement le modèle de cyclone tropical dans *Africa RiskView* ainsi qu'en y incorporant le modèle d'inondation de fleuves/rivières en vue de la formation du groupe de pays ayant souscrit une assurance auprès de l'ARC Ltd en 2018. L'équipe pourra également poursuivre le développement des fonctionnalités et options existantes du modèle de sécheresse actuel d'*Africa RiskView* et aider les pays à engager leur processus de personnalisation. Les recommandations du Comité consultatif ARV visant à garantir la continuité, le partage des connaissances et l'entretien du logiciel seront également mises en œuvre en 2017. Le Comité d'experts ARV a également recommandé de prendre d'autres mesures de protection du logiciel *Africa RiskView*, notamment par le biais de protections supplémentaires de la propriété intellectuelle et par l'enregistrement de brevets. L'un des membres de ce

³ Ce travail constituera également un cadre de communication dont la Banque mondiale pourra se servir dans le cadre de ses projets de modélisation des risques indiciels.

comité, directeur principal du Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, a proposé son aide à l'Institution de l'ARC en ce sens.

- **Produit « inondations »** : en 2016, l'équipe R&D a accompli des progrès importants dans le développement d'un produit d'assurance contre les inondations de fleuves/rivières en collaboration avec la société *Atmospheric and Environmental Research Inc* (AER), basée dans le Massachusetts. Le processus de développement a été relativement difficile et s'est révélé extrêmement complexe au plan technique, mais en décembre 2016, AER livrait le produit définitif de représentation historique journalière de l'étendue des inondations en Afrique (AFED) ainsi que des flux de traitement automatisés, en temps quasi-réel, de ces représentations. De manière générale, l'AFED est performant par rapport à des inondations de fleuves/rivières majeures bien documentées, bien qu'il soit nécessaire de valider rigoureusement les inondations visibles dans l'AFED et ce, pour chaque pays, afin de déterminer l'exactitude des mesures spatiales et temporelles de l'AFED et l'étendue minimale détectable d'une inondation dans chaque bassin fluvial. En 2017, l'ARC travaillera avec cinq pays intéressés par ce produit (Gambie, Mozambique, Côte d'Ivoire, Nigéria et Ghana) afin de tester son modèle d'inondations, ce qui permettra aux experts de chaque pays de comprendre le modèle et de décider de la meilleure manière de l'utiliser dans une optique de gestion des risques. Le résultat de ce projet pilote devrait permettre à l'ARC et à ces pays de collecter des éléments et des informations d'importance en vue du lancement du produit en 2018. L'ARC poursuivra son action dans d'autres pays dans le cadre général de son programme de recherche et développement. Enfin, le contrat d'AER a été reconduit, de sorte que les modifications apportées au modèle AFED suite à cet engagement et projet pilote dans ces pays, soient intégrées à temps pour 2018.
- **Cyclone tropical** : le modèle de cyclone tropical de l'ARC est quasiment terminé et sera intégré à *Africa RiskView* lors du premier semestre 2017, à temps pour la saison des cyclones 2017/18 dans le sud-ouest de l'océan Indien. Ce modèle de cyclone tropical, unique en son genre et spécifique à l'ARC, pourra être personnalisé par les pays par le biais d'*Africa RiskView*.
- **Foyers et flambées épidémiques (O&E)** : le programme de R&D de l'ARC portant sur le produit O&E sera rapidement mis à l'échelle en 2017, suite à son lancement en 2016. L'ARC recrutera de nouveaux effectifs afin de seconder le conseiller principal O&E. De plus, une procédure d'appel d'offres sera lancée en début d'année afin de désigner les différents partenaires qui seront appelés à réaliser les travaux techniques relatifs à l'établissement du profil de risque O&E, à la modélisation des risques et à la planification d'urgence. L'équipe s'emploiera également à déterminer les agents pathogènes et les pays cibles pour un premier projet pilote O&E en 2018 et se concentrera sur l'engagement auprès des pays. En parallèle, elle établira de nouveaux partenariats à l'échelle régionale et internationale avec les différents acteurs intervenant dans la gestion des urgences de santé publique, comme l'OMS, le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies et la Banque Mondiale ; elle s'appuiera également sur les conseils du Comité consultatif d'experts O&E.
- **XCF** : si l'ARC réduira légèrement son action de sensibilisation au dispositif XCF afin de se concentrer sur l'essentiel de son programme d'assurance, le travail technique relatif à ce dispositif sera achevé en 2017. D'ici à la fin de l'année, l'indice de climat extrême aura été entièrement revu, la structure financière et le

cadre opérationnel du dispositif XCF auront été clairement définis et l'analyse coûts-avantages axée sur la valeur ajoutée des processus connexes de planification de l'adaptation au climat aura été réalisée. Il sera également question d'élaborer une stratégie d'engagement des pays et des donateurs, de sorte que la transition vers une phase opérationnelle, comprenant le renforcement de l'action de sensibilisation auprès des pays et des donateurs, puisse débiter à la fin de l'année 2017 et se poursuivre concrètement en 2018.

- **Partenariats de recherche** : en 2017, le département R&D de l'ARC poursuivra son engagement auprès des partenaires mentionnés ci-dessus afin de faire avancer ses projets de recherche et développement prioritaires en termes de sécheresse.

Programme

Récapitulatif de la mise en œuvre du Groupe III de pays membres de la mutuelle ARC Ltd. Lors de sa deuxième année d'exploitation, l'ARC a offert une assurance contre la sécheresse à sept pays pour l'année contractuelle 2015/16 – la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal – pour un montant total de 178 millions USD de couverture d'assurance et des primes correspondantes de 24,7 millions USD. Suite à une mauvaise saison des pluies au cours de la saison 2015/16, le Malawi bénéficiera d'un paiement de 8,1 millions USD d'ARC Ltd. Ces fonds serviront à venir en aide à quelques 808 834 personnes touchées par la sécheresse.

Pour le moment, six pays ont souscrit un contrat d'assurance pour l'année contractuelle 2016/17 : le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Toutefois, sur ces six pays, un n'a toujours pas payé sa prime d'assurance, et un autre a trop payé. Dans le cas de ce dernier, le montant excédentaire sera déduit de sa prochaine facture relative à sa prime 2017/2018. Bien que la situation diffère d'un pays à l'autre, l'ARC a reçu des commentaires de certains États membres indiquant qu'un facteur important du non-paiement ou du retard de paiement des primes est dû à la fatigue de paiement ainsi qu'aux contraintes budgétaires pesant sur les gouvernements. Plus important encore, le gouvernement du Kenya a choisi de ne pas renouveler son contrat d'assurance. Il a invoqué des pressions politiques relatives à la justification des dépenses et la nécessité de répondre aux populations en situation d'insécurité alimentaire (des événements qui étaient définis comme faisant partie de la rétention des risques du Gouvernement).

Le produit d'assurance contre les cyclones tropicaux de l'ARC a été préparé afin d'être offert pour la saison 2016. Un État membre, qui a terminé avec succès le programme technique complet de l'ARC aurait dû être prêt à participer au programme d'assurance de l'ARC contre les cyclones tropicaux, mais en raison de problèmes de liquidités n'a pas pu payer la prime, et donc y participer. Il a également été décidé de reporter le lancement de l'assurance contre les inondations à 2018 afin de poursuivre et compléter les travaux techniques et de permettre aux pays concernés de mettre en place une phase pilote.

Accent mis sur le Cadre stratégique. En 2017, pour encourager la croissance de la mutuelle, l'ARC se concentrera sur la réalisation des objectifs fixés dans son Cadre stratégique, qui met en avant le rôle capital que jouent le financement de la prime d'assurance et la couverture « Replica » dans le développement de l'ARC. L'ARC a défini

ses prévisions de croissance et les pays ciblés dans sa Stratégie pour la croissance élaborée récemment. Actuellement, aucun pays du groupe des pays membres assurés de l'ARC ne bénéficie d'un soutien financier externe à cet égard, mais plusieurs donateurs ont été contactés et la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que l'Union européenne (UE) se sont toutes deux déclarées disposées à contribuer au paiement des primes d'assurance. Par ailleurs, d'autres donateurs ont indiqué la possibilité d'aider les États membres de cette façon.

La BAD a l'intention de lancer un programme de soutien avec au moins 10 de ses pays membres régionaux pendant une période de 5 ans par l'introduction d'un mécanisme de subventionnement dégressif des primes (pour un montant total de 60 millions USD). Ce système de participation financière dégressive et l'aide que l'Institution de l'ARC apportera aux pays concernés pour établir des contrats d'assurance et une planification d'urgence appropriés visent à aider ces pays à passer d'un système de financement des risques au cas par cas à un modèle où les dépenses prévues par le gouvernement peuvent être engagées efficacement dans le cadre de la gestion des finances publiques. L'ARC s'attend à ce que ce mécanisme soit en place d'ici à mai 2018.

L'Union européenne a l'intention d'appuyer un Dispositif favorisant l'accès, en collaboration avec l'Agence française de développement. Ce dispositif permettrait de financer la prime d'assurance des pays désireux de souscrire l'assurance contre différents risques, offerte par l'ARC. L'UE propose de soutenir ce programme dans les 4 prochaines années, pour un montant total de 15 millions d'euros. L'ARC prévoit qu'après cette période, les bénéfices de l'assurance climatique et de la mutualisation des risques apparaissent clairement et de manière tangible aux pays et qu'ils soient moins dépendants d'un financement extérieur, surtout s'ils s'ajoutent au soutien financier de la BAD.

L'ARC espérait pouvoir lancer le programme « Replica » en 2016 et était soutenue en ce sens par les États membres de l'ARC. En particulier, un État membre s'était engagé dans des discussions sur la couverture « Replica » avec un partenaire choisi. Ces discussions n'ont pas abouti à temps pour la saison et pour cette raison, la couverture « Replica » n'a pas été lancée en 2016. L'ARC a continué de réaliser des progrès majeurs quant aux étapes opérationnelles et aux procédures requises pour la mise en place du projet pilote de couverture « Replica ». L'Institution de l'ARC travaille à la planification des activités et à la préparation des documents nécessaires avec ses deux principaux partenaires « Replica », le PAM et le réseau START.

En 2017, l'essentiel des activités entreprises par l'ARC pour la mise en place de l'initiative « Replica » seront axées sur la planification et la collaboration avec ses partenaires. Lors de la COP22, la banque allemande de développement KfW s'est engagée à investir 10 millions d'euros en 2018 et 2019 afin de financer l'initiative « Replica ». L'ARC s'emploie à définir les meilleurs moyens de tirer profit de cet apport de fonds et, dès 2017, mettra davantage l'accent sur sa collaboration avec les États membres et ses partenaires afin d'être prête à utiliser ces fonds.

Changements au plan technique et opérationnel en 2017. Tout en reconnaissant que sa croissance dépend dans une large mesure de l'investissement dans le financement des primes d'assurance, l'ARC est déterminée à améliorer ses activités en 2017, afin de mieux répondre aux besoins de ses clients et offrir des services efficaces et efficaces.

L'un des principaux changements qui auront lieu en 2017 sera l'introduction de deux dates de début de saison. En effet, une date de démarrage unique et commune à l'ensemble du Groupe de pays membres assurés ne correspond pas aux besoins de ceux qui connaissent différentes périodes à risque et saisons agricoles. Les pays dont la saison démarre juste avant ou après la date de début ont besoin d'une aide supplémentaire afin de garantir que les produits sont adaptés à leurs besoins. Par conséquent, l'ARC a prévu de définir deux dates de début de saison afin de tenir compte des différentes dates des périodes à risque et des besoins d'ARC Ltd en termes de souscription de contrats d'assurance et d'achat de réassurance.

De plus, l'expérience acquise par l'ARC au cours de ses trois ans d'exploitation ont fait ressortir la nécessité d'investir dans des systèmes de gestion de la qualité et ce, pour l'ensemble des axes de travail. Ainsi, l'ARC s'est engagée à assurer un meilleur contrôle-qualité de tous les contrats souscrits en introduisant les mécanismes de poids et contrepoids appropriés lors du processus de personnalisation. En outre, le département Programme veillera à la mise en œuvre de ces mécanismes en collaboration avec le département R&D, par le biais de mesures à court terme qui peuvent être menées lors de la constitution du Groupe IV de pays membres de la mutuelle ARC Ltd, ainsi que de mesures à long terme, comme la mise en place d'organismes d'examen externes.

En 2017, l'ARC continuera de se concentrer sur la consolidation du programme de sécheresse. À partir des enseignements tirés, comme mentionné ci-dessus, l'ARC s'emploiera à supprimer les goulets d'étranglement et à accélérer la croissance de la mutuelle. En outre, le produit d'assurance contre les cyclones tropicaux qui est désormais prêt sera offert aux États membres intéressés. Par ailleurs, l'ARC commencera à examiner des utilisations plus larges de son produit d'assurance sécheresse. Bien que la sécurité alimentaire reste une priorité dans de nombreux pays, les discussions engagées avec certains gouvernements ont montré la volonté de ces pays de se tourner vers l'ARC dans le contexte de programmes plus étendus de gestion des risques de catastrophe naturelle parallèlement à d'autres produits de financement de ces risques. Par exemple, certains pays souhaiteraient utiliser les outils de financement de l'ARC afin de renforcer leurs programmes de protection sociale ou en complément aux systèmes d'assurance agricole subventionnés par le gouvernement. L'ARC concentrera ses efforts sur le soutien à ces pays, ce qui contribuera à la croissance de la mutuelle. L'intégration de pays importants comme l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Nigéria devrait accélérer le développement de l'ARC, car ces pays jouent souvent un rôle prépondérant dans l'introduction de nouveaux mécanismes dans d'autres États membres. En saisissant ces nouvelles opportunités, l'ARC devra faire preuve de souplesse en termes de déploiement de ses ressources et d'innovation dans le développement de produits et services, tout en adaptant ses politiques et procédures à ces différents produits.

Enfin, l'ARC tiendra compte des différences culturelles, politiques et opérationnelles importantes d'une région à l'autre, et adoptera, en ce sens, une approche plus régionale de ses opérations. Cela lui permettra d'apporter un soutien ciblé, d'une part à ses clients en tenant compte de leur exposition aux risques, de leur demande en produits d'assurance et de leur participation antérieure à la mutuelle, et d'autre part, à son personnel, en fonction des portefeuilles régionaux.

Accent mis sur le renforcement des capacités. Le département Programme de l'ARC se concentre sur le renforcement des capacités avec les pays, et cette activité constituera l'essentiel du travail de l'ARC en 2017. Toutefois, compte tenu des enseignements tirés par l'ARC des opérations en cours, 2017 se traduira par un regain d'attention dans trois domaines :

- 1) Formation à *Africa RiskView* : l'ARC fera en sorte d'améliorer son approche du renforcement des capacités et la structurera autour d'*Africa RiskView*. Si les capacités ont été renforcées dans de nombreux pays, il est crucial d'étendre ces capacités à un plus grand nombre de techniciens et de responsables politiques, et ce, afin de garantir l'appropriation des produits de l'ARC par les parties prenantes, ce qui est indispensable à leur crédibilité. Lors du premier trimestre 2017, l'Institution de l'ARC travaillera sur cette stratégie améliorée, avec pour objectif de la mettre en œuvre au cours du deuxième trimestre 2017.
- 2) Planification de projets : compte tenu de la volonté de l'ARC de lier le financement des primes au financement apporté par les IFI, l'ARC formera son personnel à la planification de projets et collaborera avec les pays afin qu'ils puissent accéder aux ressources provenant des IFI.
- 3) Liens avec le financement des risques de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe : l'ARC visait à s'inscrire aux budgets et à la planification des interventions des pays, si bien qu'en 2017, l'Institution de l'ARC s'investira davantage dans ces domaines et mettra tout en œuvre pour travailler, en collaboration avec les gouvernements, sur la politique et l'intégration en matière de FRC et de RRC.

Affaires politiques et services techniques

Le département Affaires politiques et services techniques est chargé de veiller à la qualité des connaissances et au renforcement de l'apprentissage au sein de l'Institution de l'ARC, et au renforcement des partenariats avec les instances régionales et internationales, conformément à la vision et aux objectifs de l'ARC. Différentes initiatives ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil d'administration :

- Élaboration d'un document stratégique afin d'orienter les partenariats techniques établis avec les Communautés économiques régionales (CER) et les instances techniques associées. Cela comprend également l'ouverture de négociations entourant l'élaboration du Protocole d'accord de pré-participation (MoU) et des plans de travail connexes nécessaires à ces collaborations ;
- Engagement auprès de la Commission de l'Union africaine (CUA) afin de consolider les relations avec ses différents organes. Les résultats les plus tangibles de cet engagement renforcé comprenaient notamment l'adoption de la décision du Conseil exécutif, invitant l'ARC à présenter son rapport annuel aux entités présentes lors des prochaines sessions de l'UA (par ex., CI/Dec.934 (XXIX)), dont la première aura lieu en janvier 2017 ; cette décision visait également une collaboration plus étroite et un dialogue politique plus soutenu avec la CUA sur les questions du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de la gestion des risques de catastrophe naturelle. Cela comprenait la co-organisation, avec les divers organes de la CUA, de différents événements entre juillet et décembre 2016 :
 - Un événement conjoint organisé au plus haut niveau lors de la 22^e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22 CCNUCC) avec la

- Conférence des Ministres Africains en charge de l'Environnement (CMAE), le Groupe des négociateurs africains de la CCNUCC (GNA) et la Banque africaine de développement (BAD) ;
- La participation à la Plateforme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophes et l'organisation conjointe d'un événement avec la BAD et la Banque Mondiale ;
 - La participation de l'ARC au comité directeur chargé du lancement d'une Initiative d'adaptation en Afrique (IAA) visant à renforcer les mesures d'adaptation et la reconnaissance des pertes et préjudices en Afrique ; cette initiative est amenée à jouer un rôle essentiel de promoteur de l'ARC dans les processus engagés par la CCNUCC.

L'ARC a également pris part de manière active au dialogue politique à l'échelle régionale et internationale et a participé à de nombreuses rencontres. L'Institution de l'ARC a été invitée à : (i) se joindre au groupe de travail chargé de constituer un Groupe de protection sociale en Afrique australe, composé du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque Mondiale (WB) et de l'ARC ; (ii) contribuer au plan d'action pour l'Afrique australe du Comité permanent inter-agences au niveau régional (Plan d'intervention en réponse à la sécheresse induite par El Niño en Afrique australe – mai 2016 à avril 2017) ; et, participer aux réunions à l'Assemblée annuelle et aux Réunions de printemps de la Banque Mondiale et du FMI, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. À l'appui de ces initiatives, le département Affaires politiques et services techniques a également rédigé de nombreuses publications et/ou y a contribué.

Le Programme de travail 2017 du département Affaires politiques et services techniques continuera de porter sur le resserrement des liens entre l'ARC, la CUA, les Communautés économiques régionales (CER) et les instances techniques associées, et plus précisément :

- **Afrique de l'Ouest** : CEDEAO/CILSS/AGHRYMET
- **Afrique de l'Est** : IGAD/ICPAC (Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'IGAD)
- **Afrique australe** : SADC/BDMS (Département du Botswana des services météorologiques) (MESA ou Programme de Surveillance de l'Environnement et de Sécurité en Afrique)

Dans les semaines à venir, il est prévu d'engager officiellement les discussions avec le Fonds pour l'environnement mondial (GEF), notamment autour de l'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat sur la base de l'engagement pris lors de la COP22.

L'ARC réalisera une nouvelle analyse coûts-avantages et engagera officiellement la procédure de mise en œuvre d'un programme d'assurance-qualité pour l'institution (ISO 9001), renforcera son engagement auprès de ses partenaires internationaux, augmentera le nombre de ses extrants et publications afin de démontrer le travail qu'elle a entrepris en vue d'une meilleure compréhension de son mécanisme et de sa contribution à un dialogue politique plus soutenu.

Suivi et évaluation

Le travail entrepris par l'ARC en 2016 sur le S&E portait sur l'achèvement des activités de S&E dans le cadre des paiements effectués à partir de la saison 2014/15. Le dernier élément de ces activités consistait en un audit financier.

Début 2016, le Secrétariat de l'ARC a engagé un auditeur financier, le cabinet Deloitte, par le biais d'un processus d'appel d'offres, afin de réaliser la partie financière d'un audit de processus dans trois pays. L'auditeur financier a entrepris le travail de terrain en avril, et aurait dû soumettre un rapport final au Secrétariat de l'ARC à la mi-juin. Or, Deloitte a livré son travail avec un retard considérable, dû aux difficultés rencontrées lors de la collecte de données dans les pays concernés, à la nature de l'audit et des disponibilités du cabinet lui-même. En conséquence, les documents d'audit définitifs n'ont été livrés qu'en novembre 2016 puis transmis au Comité des finances et d'audit du Conseil d'administration. Deloitte a pu rendre compte des résultats des audits. Les auditeurs n'ont fait état d'aucun point préoccupant qui n'aurait pas été débattu précédemment.

Entre janvier et novembre 2016, l'ARC a engagé un processus de recrutement afin d'engager un agent S&E. Ce processus s'est achevé en novembre, et le candidat retenu est entré en fonction en décembre 2016. Au cours de l'année 2017, cet agent contribuera à renforcer les capacités de l'ARC dans le cadre du suivi et de l'évaluation. Son travail portera essentiellement sur la mise en place d'un système SIG de S&E, le suivi du cadre de résultats de l'ARC, l'amélioration des systèmes de S&E de l'ARC et la formation du personnel de l'ARC à l'intégration des procédures de suivi et d'évaluation aux activités de l'ARC.

De plus, l'ARC a commencé à travailler avec le DFID à l'évaluation sur une période de 10 ans financée par ce même DFID. Ce travail a commencé en janvier 2016 mais a été reporté afin de garantir sa cohérence avec le Cadre stratégique de l'ARC. Le rapport initial sur ce travail d'évaluation sera présenté par Oxford Policy Management en 2017, et sera débattu lors de la réunion du Conseil d'administration de l'ARC. Un comité directeur sera également formé afin de participer à l'évaluation après 2017. Ce comité comprendra des membres de la direction de l'ARC et des membres du Comité de direction d'ARC Ltd. Le rapport initial détaillera les activités à entreprendre en 2017, tandis que les discussions ultérieures à ce sujet permettront de déterminer les modalités de leur mise en œuvre.

Communication

Depuis septembre 2016, l'ARC s'est dotée d'un nouveau conseiller principal en communication, qui procède actuellement au recrutement d'une équipe de spécialistes et services en communication technique qui devrait rejoindre l'ARC en janvier 2017 afin de soutenir ce département. Les activités prévues en 2017 comprendront, entre autres : la conception et la révision stratégique de l'identité et de l'image de marque de l'ARC, la création d'un nouveau site Internet et la mise en place d'une stratégie de communication numérique, ainsi que d'un/de spécialiste(s) des relations publiques/médias et l'amélioration des supports imprimés.

Mobilisation des ressources

L'Institution de l'ARC entretient un dialogue permanent avec ses donateurs actuels et futurs afin d'assurer le financement de ses opérations. En 2016, l'ARC a signé des accords pour un montant de 14,2 millions USD concernant de nouvelles contributions et a reçu 8,1 millions USD par rapport aux accords existants et nouveaux.

L'ARC espère recevoir en 2017 jusqu'à 15,5 millions USD au titre de nouvelles contributions, mais pour l'instant des accords n'ont été signés que pour un montant de 2,4 millions USD. Ce financement provient de dons de la KfW, du DFID et de la DCC. Pendant cette période, à la suite d'un dialogue continu et d'engagements pris dans le cadre de l'initiative InsuResilience, de nouveaux donateurs ont également franchi un pas supplémentaire et décidé de soutenir directement l'Institution. Ces donateurs comprennent la Banque africaine de développement, le BMZ, l'Agence canadienne de développement international et l'Agence française de développement. Les engagements pris par ces entités s'élèvent à 15,5 millions USD, mais seuls 6 millions USD de ces derniers ont été approuvés à ce jour.



Budget de l'ARC au titre de l'année 2017

Février 2017

www.africanriskcapacity.org

Aperçu et établissement du budget

Ce document présente le budget de l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) pour 2017. Ce budget reflète les coûts de personnel et les coûts des activités nécessaires à la réalisation des objectifs de l'ARC, tels que définis dans le Cadre stratégique, le Cadre de résultats et le Plan de travail de l'ARC.

Pour déterminer les ressources nécessaires, l'ARC, en marge de son Cadre stratégique, avait déjà développé un Cadre de résultats et un budget pour la période 2016-2020. Conformément à ces documents, le budget 2017 l'ARC reflète les coûts de personnel et des activités pour l'année à venir.

Chaque département de l'ARC a contribué au plan de travail relatif à la mise en œuvre de l'ARC en élaborant une liste détaillée des activités et des besoins en personnel.

Il convient de souligner qu'il s'agit d'un budget glissant qui sera révisé chaque année en fonction du programme de travail annuel, lequel est subordonné aux enseignements tirés et au plan opérationnel de l'année en question.

Présentation et contrôle du budget

Le budget 2017 de l'Institution, y compris les coûts totaux de personnel et les coûts des activités, à l'exclusion du dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF) et du produit d'assurance contre les foyers et les flambées épidémiques (O&E), est estimé à 12 148 510 USD. Si l'on inclut les budgets « Développement et Recherche » relatifs au produit O&E et au dispositif XCF, le budget monte à 13 901 632 USD.

Tableau 1 – Budget total

Budget	Institution de l'ARC	O&E (R&D)	XCF (R&D)	TOTAL
Coûts directs des projets	11 353 748	971 164	667 268	12 992 180
Coûts d'appui indirects	794 762	67 981,45	46 708,79	909 453
Coûts totaux	12 148 510	1 039 145	713,977	13 901 632

Budget par résultat

Le budget de l'ARC peut être réparti selon les trois objectifs de l'ARC. Le Tableau 2 présente le budget de l'Institution par résultat.

1. Résultat 1 - Recherche et développement dynamiques et appliqués offrant aux États membres de l'UA un meilleur accès aux outils innovants et aux produits d'assurance afin de gérer efficacement leurs risques de catastrophes naturelles.

2. Résultat 2 - Renforcement de la gestion et du financement des risques de catastrophes sur le continent en améliorant la capacité des États membres de l'UA à prévoir et à planifier les catastrophes naturelles ainsi qu'à y répondre, de manière efficiente et efficace.
3. Résultat 3 - Mise à plus grande échelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC.

Tableau 2 – Budget par résultat

Budget par résultat	Activités	Personnel	TOTAL	Ventilation en %
Résultat 1	941 888	2 257 586	3 199 474	26 %
Résultat 2	2 520 912	2 609 135	5 130 047	42 %
Résultat 3	1 200 677	1 823 550	3 024 227	25 %
Coûts directs des projets	4 663 477	6 690 271	11 353 748	93 %
Coûts d'appui indirects	326 443	468 319	794 762	7 %
Coûts totaux	4 989 920	7 158 590	12 148 510	100 %

Budget par département

Le Tableau 3 présente le budget détaillé par département. Le tableau décrit les ressources et dépenses nécessaires pour produire les résultats prévus conformément au programme de travail 2017 de chaque département. Le dispositif XCF et le produit O&E ne sont pas pris en compte ici, dans la mesure où il s'agit de projets spéciaux visant au développement de nouveaux modèles et qu'ils n'ont pas encore été intégrés aux activités régulières.

Figure 2 Budget par département

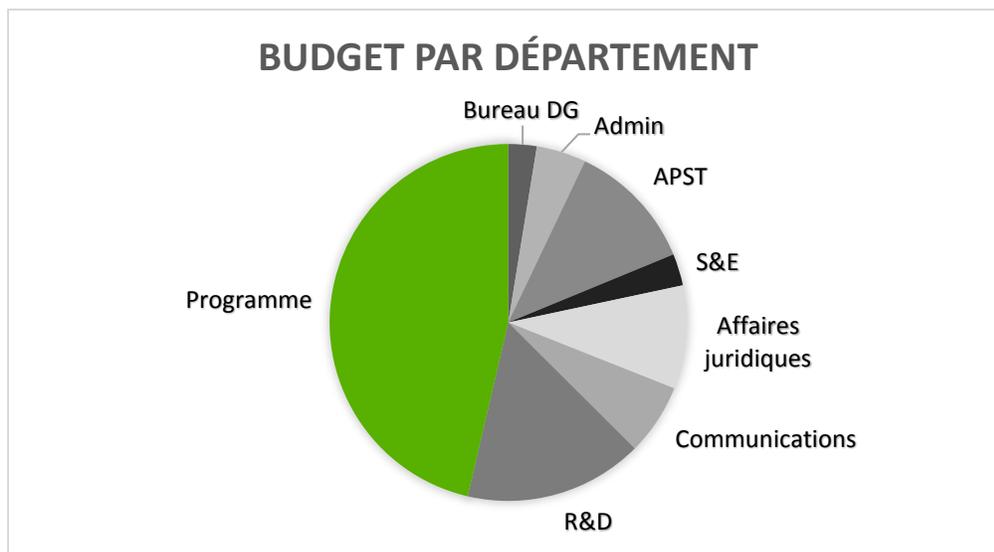


Tableau 3 Budget par département

Budget par département	Activités	Personnel	TOTAL	Répartition en %
Bureau DG	132 412	404 520	536 932	4 %
Administration	233 202	644,550	877,752	7 %
APST	489 713	746,700	1,236,413	10 %
S&E	148 884	247 080	395 964	3 %
Affaires juridiques	482 221	389 880	872 101	7 %
Communication	253 537	359 040	612 577	5 %
R&D	534 152	1 015 676	1 549 828	13 %
Programme	2 389 356	2 882 825	5 272 181	43 %
Coûts directs des projets	4 663 477	6 690 271	11 353 748	93 %
Coûts d'appui indirects	326 443	468 319	794 762	7 %
Coûts totaux	4 989 920	7 158 590	12 148 510	100 %

Budget des projets de recherche	Activités	Personnel	TOTAL	Répartition en %
O&E (R&D)	606 221	364 943	971 164	55 %
XCF (R&D)	449 648	217 620	667 268	38 %
Coûts directs des projets	1 055 869	582 563	1 638 432	93 %
Coûts d'appui indirects	73 911	40 779	114 690	7 %
Coûts totaux	1 129 780	623 342	1 753 122	100 %

Budget total ARC y c. O&E + XCF	Activités	Personnel	TOTAL	Répartition en %
Coûts directs des projets	5 719 346	7 272 834	12 992 180	93 %
Coûts d'appui indirects	400 354	509 098	909 453	7 %
Coûts totaux	6 119 700	7 781 932	13 901 632	100 %

Budget relatif aux frais de personnel par département

Le Tableau 4 présente le budget relatif aux frais de personnel par département. Les effectifs pour 2017 ont été déterminés en fonction des besoins de main-d'œuvre requis pour atteindre les objectifs définis dans le Cadre stratégique de l'ARC. Tous les postes sont chiffrés selon le coût standard à chaque catégorie de personnel tel que déterminé par le Programme alimentaire mondial, avec lequel l'ARC a conclu un contrat de services administratifs.

Ce tableau, ainsi que le tableau du budget des activités ci-dessous, présente les principales catégories de dépenses et montre comment le budget a été élaboré. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la dotation en personnel telle que provisoirement prévue au titre de l'année 2017. Les effectifs rattachés aux deux projets XCF et O&E sont présentés séparément.

Tableau 4 Budget relatif aux frais de personnel par département

Institution de l'ARC

Directeur général, SSG, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
DG SSG	SSG	Joburg	Mensuelle	30 410	12	364 920
Assistant de direction	G6	Joburg	Mensuelle	3 300	12	39 600
Total						404 520

Administration, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Responsable RH (PAM/ARC)	P5	Joburg	Mensuelle	23 405	9	210 645
Assistant passation des marchés (achats)	G5	Joburg	Mensuelle	3 000	12	36 000
Assistant RH & Attaché liaison Rome	G5	Rome	Mensuelle	8 115	12	97 380
Chauffeur	G3	Joburg	Mensuelle	1 800	12	21 600
Total						365 625

Administration, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Responsable budget, finance & admin.	Consultant	Joburg	Mensuelle	12 000	10	120 000
Consultant gestion projet	Consultant	À distance	Journalière	359	165	59 235
Fonctionnaire des finances	Consultant	Joburg	Mensuelle	9 000	2	18 000
Consultant RH/Formation et développement	Consultant	Joburg	Mensuelle	4 290	11	47 190
Consultant /Frais de voyage et de nomination						1 500
IMS						33 000
Total						278 925

Affaires politiques et services techniques, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Assistant de programme	G5	Joburg	Mensuelle	3 150	4,8	15 120
Directeur AP&ST	P5	Joburg	Mensuelle	23 405	12	280 860
Responsable affaires politiques (changement climatique)	P3	Joburg	Mensuelle	14 935	12	179 220
Stagiaire	Stagiaire	Joburg	Mensuelle	400	10	4 000
Total						479 200

Affaires politiques et services techniques, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Resp. partenariats et mobilisation des ressources	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 500	10	65 000
Économiste en chef	Consultant	Joburg	Mensuelle	9 000	9	81 000
Consultant affaires politiques	Consultant	Joburg	Mensuelle	7 000	6	42 000
Consultant /Frais de voyage et de nomination						4 500
IMS						75 000
Total						267 500

Suivi et évaluation, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Conseiller principal Suivi et évaluation	P4	Joburg	Mensuelle	18 460	12	221 520
Assistant de programme	G5	Joburg	Mensuelle	3 150	2,4	7 560
Total						229 080

Suivi et évaluation, consultant	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Consultant S&E	Consultant	Joburg	Mensuelle	3 000	6	18 000

Affaires juridiques, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Conseiller juridique principal & Secrétaire du Conseil	P4	Joburg	Mensuelle	18 460	11	203 060
Conseiller juridique adjoint	P2	Joburg	Mensuelle	10 190	12	122 280
Assistant de programme	G5	Joburg	Mensuelle	3 150	2,4	7 560
Total						332 900

Affaires juridiques, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Conseiller juridique spécial ARC	Consultant	À distance	Journalière	700	30	21 000
Conseiller juridique principal	Consultant	À distance	Journalière	666	30	19 980
Honoraires (Conseil)						16 000
Total						56 980

Communication, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Responsable principal communication	P5	Joburg	Mensuelle	23 405	12	280 860
Assistant de programme	G5	Joburg	Mensuelle	3 150	2,4	7 560
Total						288 420

Communication, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Consultant en communication	Consultant	Joburg	Mensuelle	2 760	12	33 120
Consultant /Frais de voyage et de nomination						1 500
IMS						36 000
Total						70 620

Recherche et développement, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Directeur R&D	D1	NY	Mensuelle	25 065	12	300 780
Stagiaire	Stagiaire	NY	Mensuelle	700	2	1 400
Total						302 180

Recherche et développement, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Responsable R&D (Développement)	Consultant	Joburg	Mensuelle	10 000	8	80 000
Responsable R&D (Recherche)	Consultant	NY	Mensuelle	10 000	3	30 000
Développeur ARV	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 300	6	37 800
Expert SIG	Consultant	Joburg	Mensuelle	5 250	9	47 250
Analyste nouveau modèle/inondations	Consultant	À distance	Journalière	410	176	72 160
Ingénieur principal ARV	Consultant	À distance	Journalière	578	150	86 700
Développeur ARV	Consultant	À distance	Journalière	552	150	82 800
Développeur ARV	Consultant	À distance	Journalière	552	150	82 800
Développeur ARV	Consultant	À distance	Journalière	552	150	82 800
Développeur ARV	Consultant	À distance	Journalière	179	50	8 950
Rédacteur technique	Consultant	À distance	Journalière	250	50	12 500
Agronome, spécialiste données, formateur	Consultant	À distance	Journalière	538	72	38 736
Consultant /Frais de voyage et de nomination						3 000
Honoraires (Conseil)						3 000
IMS						45 000
Total						713 496

Programme, équipe	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Directeur opérationnel	D2	Joburg	Mensuelle	30 410	9	273 690
Directeur de programme	P5	Joburg	Mensuelle	23 405	5	117 025
Chef équipe technique	P4	Joburg	Mensuelle	18 460	12	221 520
Chef planification d'urgence	P4	Joburg	Mensuelle	18 460	12	221 520
Chef engagement pays – Afrique de l'Ouest et centrale	P4	Joburg	Mensuelle	18 460	12	221 520
Chef engagement pays – Afrique de l'Est et australe	P4	Joburg	Mensuelle	18 460	12	221 520
Responsable engagement pays	P3	Joburg	Mensuelle	14 935	12	179 220
Analyste risques	P3	Joburg	Mensuelle	14 935	12	179 220
Analyste risques	P3	Rome	Mensuelle	14 935	12	179 220
Analyste risques	P3	Joburg	Mensuelle	14 935	12	179 220
Assistant de programme	G5	Joburg	Mensuelle	3 150	12	37 800
Assistant de programme (francophone)	G5	Joburg	Mensuelle	3 150	9	28 350
Total						2 059 825

Programme, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Analyste risques	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 000	9	54 000
Consultant inondations et cyclones tropicaux	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 500	6	39 000
Consultant assistant	Consultant	Joburg	Mensuelle	3 000	0	0
Administrateur planification d'urgence	Consultant	Joburg	Mensuelle	3 000	11	33 000
Responsable engagement pays	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 000	10	60 000
Analyste engagement pays	Consultant	Joburg	Mensuelle	3 000	11	33 000
Responsable engagement pays	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 000	11	66 000
Responsable engagement pays	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 000	9	54 000
Analyste engagement pays	Consultant	Joburg	Mensuelle	3 000	11	33 000
Responsable engagement pays N&G	Consultant	Abuja	Mensuelle	6 000	5	30 000
Consultant (au bénéfice d'un contrat-cadre) - Afrique de l'Ouest	Consultant	Joburg	Journalière	400	30	12 000
Consultant (au bénéfice d'un contrat-cadre) - Afrique australe	Consultant	Joburg	Journalière	500	30	15 000
Responsable engagement pays - ST	Consultant	Port Louis	Mensuelle	6 000	8	48 000
Consultant (au bénéfice d'un contrat-cadre) dialogue politique avec les pays	Consultant	TBD	Journalière	600	40	24 000
Consultant POS et procédures	Consultant	Joburg	Mensuelle	7 000	3	21 000
Consultant /Frais de voyage et de nomination						15 000
Honoraires (Conseil)						16 000
IMS						270 000
Total						823 000

Foyers et flambées épidémiques (O&E)

O&E, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Conseiller principal O&E	P5	Joburg	Mensuelle	23 405	8,5	198 943

O&E, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Responsable santé publique (niveau P4)	Consultant	Joburg	Mensuelle	8 500	6	51 000
Chargé planification urgence/santé publique	Consultant	Joburg	Mensuelle	6 500	6	39 000
Consultant O&E	Consultant	Joburg	Journalière	500	60	30 000
Consultant /Frais de voyage et de nomination						3 000
Honoraires (Conseil)						7 000
IMS						36 000
Total						166 000

Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF)

XCF, personnel	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Conseiller principal XCF	P5	Joburg	Mensuelle	23 405	4	93 620

XCF, consultants	Classe	Lieu	Base	Coût unit.	Quantité	USD
Consultant principal XCF	Consultant	Joburg	Journalière	600	100	60 000
Consultant XCF	Consultant	À distance	Journalière	400	100	40 000
Consultant XCF	Consultant	À distance	Journalière	400	60	24 000
Total						124 000

Dotations en personnel par département et type de contrat	Consultant/mois	GS	Spécialistes recrutés à l'international
Bureau DG	0	1	1
Administration	3	3	1
APST	3	0,4	2
S&E	1	0,2	1
Affaires juridiques	0	0,2	2
Communication	1	0,2	1
R&D	4	0	1
O&E	2	0	1
XCF	0	0	1
Programme	10	2	10

Budget des activités par département

Le Tableau 5 présente le budget des activités par département et met en exergue les activités prévues en 2017 telles que proposées par chaque département, ainsi que les coûts prévisionnels correspondants.

Institution de l'ARC (sauf personnel et consultants)

Tableau 5

Directeur Général, SSG	Activités spécifiques planifiées	USD
Orientation stratégique et opérationnelle de l'Institution de l'ARC	Comprend les déplacements pour appuyer les objectifs de l'ARC (le DG effectue 3 missions par mois)	113 266
Frais fixes	Loyer et charges (services publics), équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	19 146
Total		132 412

Administration	Activités spécifiques planifiées	USD
Gestion de la documentation et de l'information	Mettre en place et maintenir le système, garantir l'accès, l'utilisation et la compréhension	30 000
Séminaire-retraite (séance de réflexion) annuel de l'ARC	Identification des facilitateurs ; gestion de la préparation et de l'organisation du séminaire-retraite	86 232
Séminaire-retraite annuel de la direction de l'ARC	Identification des facilitateurs ; gestion de la préparation et de l'organisation du séminaire-retraite	31 825
Gestion des performances : indice de l'engagement des collaborateurs/enquête auprès du personnel/évaluation de rétroaction tous azimuts	Lancement de l'outil d'évaluation des performances 2017 – groupe cible à déterminer ; identification des prestataires de services ; plan de communication ; déploiement de l'outil d'évaluation	8 000
Formation	Formation du personnel	15 706
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	61 439
Total		233 202

Affaires politiques et services techniques	Activités spécifiques planifiées	USD
Missions de partenariat (négociations de MoU, développement du plan de travail, appuis à la mise en œuvre)	Aucune	10 849
Publication et élaboration d'outils – indépendants des publications conjointes et axées sur l'acquisition de connaissances en interne et le développement d'un outil par axe de travail	Collaboration conjointe et revue des publications et outils relatifs au transfert de risques	5 000

Élaboration de documents pour le centre de formation et de transfert de connaissances (ARV/PU/TR)	Contributions techniques en matière de transfert de risques ; révision commune et promotion de documents et production d'autres documents	30 000
Nouvelle analyse coûts-avantages de l'ARC	Oui. AFD peut être nécessaire.	150 000
Application de la norme ISO 9001/programme assurance-qualité	Aucune	15 000
Formation, ateliers organisés avec les agences techniques régionales pour l'utilisation d'ARV/PU/TR et travail vers l'intégration des résultats dans des publications à l'échelle régionale/continentale et pôles de connaissances – 2 par axe de travail	Participation aux ateliers	69 696
Lancement de la composante ARV/PU/TR intégrée au centre de connaissances	Aucune	20 000
2 publications communes partenaires par an/Commission des affaires économiques/recherche politiques publiques	Aucune	24 986
Participation aux événements organisés par nos partenaires sur la GRC (échelle mondiale, continentale, régionale ou nationale) – en lien avec l'engagement politique	Appui et engagement de haut niveau	44 932
Accueil d'événements conjoints sur la GRC/événements ciblant la visibilité de l'ARC - en lien avec l'engagement politique	Appui et engagement de haut niveau	33 973
Formation	Formation du personnel	24 009
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	61 267
Total		489 713

Suivi et évaluation	Activités spécifiques planifiées	USD
Rapport annuel S&E	Rédaction et production du rapport annuel en fonction des activités	1 000
Développement base de données SGI	Définition du système S&E adéquat, collaboration avec la société retenue pour le développement et la mise en place du système	40 000
Évaluation soutien DFID	Concertation avec OPM, contribuer à définir le processus d'évaluation	6 250
Audit financier Malawi	Recrutement du cabinet d'audit	30 000
Préparation des études de cas ARC en fonction des résultats S&E	Identification des thèmes, préparation des documents	1 000
Audit de processus au Malawi	Recrutement du cabinet d'audit	40 000
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	29 780
Total		148 030

Affaires juridiques	Activités spécifiques planifiées	USD
Réunion du Conseil	Réunion du Conseil les 10 et 11 janvier 2017	85 385
Conférence des Parties	Début mars 2017	185 473

Engagement auprès des pays pour les encourager à ratifier le Traité (l'Accord)	Engagement auprès des Membres du Conseil et autres parties prenantes afin de coordonner l'engagement auprès des pays, 2. lancer la procédure d'engagement auprès des pays	21 192
Appuyer la conclusion du contrat « Replica »	Poursuite des discussions avec le PAM	2 435
Réunion du Conseil	Réunion du Conseil la semaine du 24 juillet	110 792
Ateliers juridiques	Avant le début de chaque contrat d'assurance	43 032
Formation	Formation du personnel	10 349
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	23 563
Total		482 221

Communication	Activités spécifiques planifiées	USD
Redéfinition de l'image de marque de l'ARC	a) analyse stratégique de l'ARC en tant qu'organisme et marque ; b) redéfinition et lancement de la marque.	20 000
Médias et relations publiques Maintien d'un seul site Web ARC ; déplacements dans les pays membres pour collecte de contenu à publier en ligne.	a) contrôle médiatique ; b) gestion de la présence médiatique de l'ARC ; c) opportunités pour créer et assurer une couverture médiatique ; d) rédaction de communiqués médias ; e) placement fait essentiellement par des spécialistes RP ; et, f) faciliter la couverture médiatique lors des sommets et des réunions annuelles (env. 10 missions par an lors des sommets/réunions annuelles afin de gérer les RDV médias et faciliter la couverture médiatique).	108 760
Contrôle médiatique	Lancement d'un nouveau site Web, conçu parallèlement à la marque ARC ; un déplacement par pays membres, soit env. 6 déplacements.	15 756
Re/production d'éléments assurant la visibilité de l'ARC.	An Analyse de trafic médiatique ; analyse géographique et démographique des audiences de l'ARC	7 500
Photographies	Redéfinition des éléments assurant la visibilité de l'ARC à partir du nouveau « style » de l'ARC, et lancement en avril 2017.	5 000
Réalisation de vidéos	Service photo à commander au cas par cas, par ex., lors des missions ARC, réunions du Conseil, portraits des membres de l'équipe, etc.	5 000
Adoption d'une seule plateforme intégrée de donnée et gestion des relations client.	Vidéos à commander au cas par cas, p.ex. lors d'événements spéciaux, missions, documentaires, etc.	10 000
Formation	a) conception et adoption d'une architecture globale des données, plateforme de gestion des relations client, dossiers informatisés, etc. b) lancement et entretien permanents de ces éléments.	50 000
	Formation du personnel	10 461

Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	21 061
Total		253 537

Recherche et développement	Activités spécifiques planifiées	USD
Réunions du Comité consultatif d'experts Africa RiskView Déplacements équipe R&D et équipe technique dans les pays membres de l'ARC	1 réunion annuelle en face-à-face et réunions semestrielles par vidéoconférence	19 320
Développement et entretien permanents du modèle et du logiciel ARV	5 déplacements par an pour accompagner l'équipe technique	10 250
Nouveaux produits de modélisation des risques développés et intégrés à ARV Travaux de recherche commandés auprès de partenaires externes et collaboration avec d'autres partenaires en termes d'analyse et de développement de modèles et données spécifiques	5 nouvelles fonctionnalités et outils connexes (ou fonctionnalités améliorées) intégrés à ARV (y compris l'élaboration de la version ARV-Lite) Modèle de cyclone tropical intégré à ARV et fonctionnel ; modèle d'inondations intégré à ARV et fonctionnel en vue de la souscription de contrats d'assurance pour le Groupe 5 de pays membres de la mutuelle ARC Ltd	69 000
Partenariats techniques, de recherche et orientés alerte précoce, établis en Afrique et à l'international	Un mandat de recherche ou de travaux de développement de modèle ; une collaboration avec différents partenaires, axée sur ARV ou autre analyse apparentée	165 000
Formation	Un atelier avec les partenaires ; 20 déplacements auprès des partenaires en vue de réunions, ateliers, conférences, collaborations (y compris le lancement et le développement du centre de formation ARC)	150 000
Frais fixes	Formation du personnel Loyer et charges, équipement et services ST/TI, équipement et fournitures de bureau	20 500
		11 491
		88 592
Total		534 152

Programme	Activités spécifiques planifiées	USD
Aide à la gestion des programmes de pays	Aide à l'équipe de l'ARC affectée à la mission relative à la définition et la signature du contrat d'assurance	24 600
Missions de cadrage/exploratoires	Missions destinées à présenter l'ARC aux pays, ciblant l'Afrique du Nord et les pays où l'ARC ne s'est pas encore rendue (5 à 8 missions)	37 000
Négociations en vue de la signature du Traité	Encourager les pays qui n'ont pas signé le Traité de l'ARC à le signer	12 150
Négociations et signature du MoU	Contribuer à l'adaptation du MoU dans un pays donné et assurer le suivi de la signature	39 300
Procédures administratives et financières relatives au MoU	Pourparlers avec les gouvernements concernant leurs obligations financières, la budgétisation et la gestion des obligations administratives et financières à l'égard du pays concerné	648 000
Consultation relative aux plans opérationnels dans les pays concernés	Effectuer une visite dans les pays concernés et identifier les mécanismes existants d'intervention en cas de catastrophe, ainsi que les acteurs responsables	19 200
Formation à l'ARV	Formation ARV pour les équipes en place dans les pays	75 000

Ateliers d'initiation dans les pays concernés	Préparation et coordination des ateliers - 9 ateliers	82 800
Ateliers sur les plans opérationnels/sécheresse dans les pays concernés (nouveaux membres)	Préparation et coordination des ateliers - 6 ateliers	46 620
Ateliers sur les plans opérationnels/inondations dans les pays concernés (nouveaux membres)	2 à 4 ateliers – organiser 1 atelier PO dans chaque pays	21 440
Ateliers sur les plans opérationnels/cyclones tropicaux dans les pays concernés (nouveaux membres)	2 ateliers – organiser 1 atelier PO dans chaque pays	17 840
Mission de suivi à des fins de personnalisation du modèle de sécheresse dans les nouveaux pays membres	Concertation avec le CN et les points focaux concernant l'évolution du processus de personnalisation et les livrables.	152 080
Mission de suivi à des fins de personnalisation du modèle de cyclone tropical dans les nouveaux pays membres	Concertation avec le CN et les points focaux concernant l'évolution du processus de personnalisation du modèle de cyclone tropical et les livrables.	24 740
Mission de suivi à des fins de personnalisation du modèle d'inondation dans les nouveaux pays membres	Concertation avec le CN et les points focaux concernant l'évolution du processus de personnalisation du modèle d'inondation et les livrables.	37 900
Missions de suivi à des fins d'aide à la rédaction des plans opérationnels	Assister et conseiller les pays – sur demande – en termes de rédaction des PO	20 500
Validation des PO dans le pays concerné	Aider le CN à organiser la réunion de validation en vue de la personnalisation	39 280
Réunions à des fins de validation du modèle de sécheresse (tous pays)	Préparation et coordination de l'atelier	89 560
Réunions à des fins de validation du modèle de cyclone tropical (tous pays)	Préparation et coordination de l'atelier	24 740
Réunions à des fins de validation du modèle d'inondations (tous pays)	Préparation et coordination de l'atelier	37 900
Révision/renouvellement des PO des pays	Diriger l'atelier pays à des fins d'entraînement à la révision des PO	43 880
Atelier PTR régional - francophone	Engagement auprès des pays, préparation du matériel pour l'atelier, participation	46 110
Atelier PTR régional - anglophone	Engagement auprès des pays, préparation du matériel pour l'atelier, participation	45 095
Atelier PTR sur place	Organisation et aide à la mise en place de l'atelier the workshop	76 850
Révision/amélioration/traduction du plan	Révision des PO des pays afin de vérifier qu'ils remplissent les critères établis.	
	Traduire les 6 plans en anglais	7 200
Missions de définition du contrat d'assurance	Rencontre avec les autorités afin d'engager les discussions relatives à la définition du contrat d'assurance (13 pays, 1 rencontre par pays)	57 150
Réunion du Comité d'évaluation technique (CET)	Convoquer les réunions avec les experts indépendants afin de revoir les plans soumis par les pays – 2 réunions	158 825
Procédure d'amélioration du plan	Aider les pays à intégrer les commentaires du CET dans leurs plans	25 000
Réunion du Mécanisme d'évaluation par les pairs (MEP) à des fins d'approbation du processus	Convoquer les réunions avec les membres du MEP afin d'examiner les recommandations du CET – 2 réunions	42 288
Signature du contrat d'assurance et suivi du paiement de la prime	Aider le CN à faciliter la signature du contrat d'assurance et le paiement de la prime (13 missions, 1 par pays)	26 625
Atelier de préparation du plan définitif de mise en œuvre en cas de déblocage d'un paiement	Aider le groupe de travail technique (GTT) national à préparer le PDMO	13 950
Ateliers avec la CDAA (ou SADC)	Atelier avec les pays de la CDAA/SADC afin de discuter de l'intégration à la CDAA/SADC	40 990

Participation aux processus RRC pays	Appuyer les autres processus et mécanismes RRC sur demande des pays ; participer à différents forums RRC et y représenter les pays	40 000
Formation	Formation du personnel	75 215
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/IT, équipement et fournitures de bureau	239 529
Total		2 389 356

Foyers et flambées épidémiques (O&E)

Activités liées au produit d'assurance O&E	Activités spécifiques planifiées	USD
Réunions du Comité consultatif d'experts O&E	2 réunions du Comité consultatif	68 000
Développer, réviser et valider les plans d'urgence	Examen indépendant des normes et lignes directrices relatives à la planification d'urgence	10 000
Développer les supports de communication et de sensibilisation	Recrutement d'une agence-conseil en RP	10 000
Missions de cadrage/exploratoire et missions concernant l'engagement auprès des pays (5 à 10)	Déplacements dans les pays (30 voyages)	29 640
Participation aux conférences locales et internationales et établissement de partenariats O&E	Conférences et développement de partenariats	14 400
Ateliers techniques et ateliers avec des experts sur le produit O&E	3 ateliers O&E	51 519
Participation aux réunions de l'Union africaine et du bloc économique régional	2 rencontres régionales (Afrique de l'Est et australe, Afrique de l'Ouest et centrale), y compris les événements parallèles organisés par l'UA	24 400
Développement des profils de risque et modélisation des risques en fonction de/des agent(s) pathogène(s) sélectionné(s)	Travail externalisé – Profils de risque et modélisation initiale des risques pour 1 agent pathogène, 3 pays	75 000
Développement des plans d'urgence nationaux	Travail externalisé - normes et lignes directrices relatives à la PU	75 000
Développement et définition de seuils et de seuils déclencheur en fonction d'un/des agent(s) pathogène(s) et du profil de risque du pays	Travail externalisé (ARC Ltd et équipe ARC) – indice et mécanisme de déclenchement	112 500
Finalisation du processus de personnalisation des pays « pilotes » sélectionnés	Équipe ARC – personnalisation par pays/cahier des charges	87 500
Formation	Formation du personnel	9 970
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/IT, équipement et fournitures de bureau	38 292
Total		606 221

Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF)

Activités liées au dispositif XCF	Activités spécifiques planifiées	USD
Ateliers d'évaluation de l'ICE interne (Pilier 2)	Deux ateliers d'évaluation de l'ICE organisés à Johannesburg avec le comité d'évaluation ICE (CSIR-SASSCAL)	24 000
Analyse coûts-avantages du dispositif XCF (Pilier 1)	Commander une analyse coûts-avantages du dispositif XCF, revoir et améliorer les normes et directives connexes en matière d'adaptation	200 000
Missions de cadrage/exploratoires (Pilier 1)	Entreprendre une stratégie d'engagement des partenaires : missions de cadrage/exploratoires auprès des pays et donateurs potentiels, déplacements pour assister à des conférences (20 missions uniques)	81 500
Atelier de diffusion du dispositif XCF (Pilier 3)	Ateliers avec différents partenaires ciblant l'ICE et les résultats de l'analyse coûts-avantages, et étapes à suivre en vue de la mise en œuvre opérationnelle	104 200
Entamer la diffusion de l'ICE sur le marché (Pilier 3)	Suivi des résultats de l'évaluation ICE (3 missions)	18 300
Frais fixes	Loyer et charges, équipement et services ST/IT, équipement et fournitures de bureau	21 648
Total		449 648

Coûts directs des activités de l'Institution de l'ARC	4 663 477
Coûts d'appui indirects	326 443
Coûts totaux des activités de l'Institution de l'ARC	4 989 920

Coûts directs des activités O&E	606 221
Coûts directs des activités XCF	449 648
Coûts d'appui indirects	73 911
Coûts totaux des activités O&E et XCF	1 129 780

Annexe 4

Mécanisme de paiement alternatif

I. Contexte

1. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (**ARC**) comprend deux entités : l'Institution spécialisée de l'Union africaine (**Institution de l'ARC**) et sa filiale financière, la Société d'assurance de l'ARC (**ARC Ltd**). L'Institution de l'ARC assure la supervision politique globale, l'orientation stratégique et les services de gouvernance de l'ARC, alors que l'ARC Ltd exerce les fonctions d'assurance et de transfert de risques de l'ARC. Le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC (**le Conseil de l'Institution**) accorde des Certificats de conformité et de bonnes pratiques aux États membres de l'ARC qui auront répondu à toutes les exigences en vue de souscrire une assurance auprès de l'ARC Ltd¹. Une fois qu'un pays obtient un Certificat de conformité et de bonnes pratiques, il pourra souscrire une assurance auprès de l'ARC Ltd et devenir un Membre de Classe A² de l'ARC Ltd.

2. Lorsque le versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd est déclenché, les fonds doivent être versés directement au pays concerné et utilisés pour les activités décrites dans le Plan définitif de mise en œuvre (**PDMO**) du pays qui est également approuvé par le Conseil de l'Institution³. En vertu des contrats d'assurance ARC Ltd, un paiement ne pourra être effectué qu'après l'approbation du PDMO pertinent.

3. Il se pourrait parfois qu'il soit impossible pour l'ARC Ltd d'effectuer des versements directement à un pays en raison de circonstances particulières dans le pays. Le présent Mécanisme de paiement alternatif (MPA) définit ces circonstances et énonce les mesures à prendre dans une telle situation.

II. Objectif

4. Même si les circonstances au sein d'un pays ne permettent pas à l'ARC Ltd de faire un versement d'indemnités d'assurance au gouvernement, la population du pays, et en particulier les populations vulnérables touchées par l'événement météorologique extrême, doivent quand même pouvoir profiter des avantages offerts par un versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd. Par conséquent, un versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd doit, dans la mesure du possible, être utilisé pour venir en aide aux personnes vulnérables.

¹ Selon les critères d'octroi des Certificats de conformité et de bonnes pratiques aux États membres de l'ARC adoptés par la Conférence des Parties de l'ARC (Critères de délivrance de CCBP), afin d'obtenir et de maintenir un Certificat de conformité et de bonnes pratiques, un pays doit: (i) être signataire de l'Accord portant création de l'ARC ; (ii) avoir un plan d'urgence, approuvé par le Conseil de l'Institution, indiquant en détail l'utilisation d'un versement d'indemnités d'assurance provenant de l'ARC Ltd, comme le prévoit l'Accord portant création de l'ARC ; (iii) avoir achevé son examen et sa personnalisation, le cas échéant, du logiciel *Africa RiskView* ; (iv) s'être acquitté de ses obligations financières envers l'Institution de l'ARC ; et, (v) respecter ses Plans d'urgence approuvés lors de l'utilisation d'un Versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd, comme décrit dans les Règles de conformité adoptées par la CdP. Le Conseil de l'Institution est responsable de l'application des Critères relatifs à la délivrance de Certificats de conformité et de bonnes pratiques mentionnés ci-dessus.

² L'ARC Ltd est organisée comme une mutuelle d'assurance avec 2 classes de Membres à l'heure actuelle : les Membres de Classe A, comprenant les États membres de l'ARC ayant des contrats d'assurance actifs ; et, les Membres de Classe C, comprenant les entités qui ont fourni un capital à l'ARC Ltd dans l'intention qu'il soit restitué, sans intérêt.

³ Dans le cas d'un éventuel versement d'indemnités d'assurance contre la sécheresse, tel que défini par les Normes et lignes directrices de la planification d'urgence, ou lorsqu'un versement d'indemnités d'assurance contre un cyclone ou une inondation est déclenché, un pays doit présenter un PDMO décrivant l'activité ou les activités qu'il entreprendra en utilisant un versement de l'ARC Ltd.

5. Dans certains cas, le pays lui-même peut prendre des mesures pour remédier à la situation qui l'empêche de recevoir un versement, et le paiement pourra finalement être versé directement au gouvernement. Dans d'autres cas, il pourrait être nécessaire de réaffecter le versement de l'ARC Ltd à un partenaire de mise en œuvre⁴ afin d'aider les mêmes populations vulnérables du pays pour qui le versement d'indemnités d'assurance avait été initialement conçu.

III. Situations qui empêcheraient l'ARC Ltd de faire un versement à un Gouvernement

6. Un versement de l'ARC Ltd peut ne pas être effectué directement à un pays (le **Pays membre**) lorsqu'un ou plusieurs des événements suivants se produit : (a) le Pays membre est sanctionné en vertu de l'article 23.2 de l'Acte constitutif de l'Union africaine et/ ou suspendu par l'Union africaine pour un changement anticonstitutionnel de gouvernement (**CAG**)⁵ au titre de l'article 30 ; (b) le Pays membre est sanctionné en vertu du droit des Bermudes tant que l'ARC Ltd fonctionne sous son autorité ; (c) le Pays membre n'est pas en mesure de finaliser son PDMO conformément aux normes établies par le Conseil de l'Institution dans un délai de 6 mois. Ces cas sont dénommés des « **Événements déclencheurs du MPA** ».

- a. **Suspension et/ ou Sanction de la part de l'Union africaine (UA)** : lorsque l'Union africaine décide de sanctionner un Pays membre en vertu de l'article 23.2 de l'Acte constitutif de l'Union africaine et/ ou de suspendre la participation d'un Pays membre à des activités de l'Union africaine en raison d'un CAG, l'ARC Ltd peut ne pas être en mesure d'effectuer un versement d'indemnités d'assurance directement au régime sanctionné. Cependant, même si un Pays membre est sous sanction par l'Union africaine, la population du Pays membre, et en particulier les populations vulnérables touchées par l'événement météorologique extrême, doivent continuer à recevoir les prestations offertes par un versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd.
- b. **Le Pays Membre est sanctionné en vertu du droit des Bermudes** : l'ARC Ltd est régie en vertu de la loi des Bermudes par l'Autorité monétaire des Bermudes (**AMB**). Elle est, par conséquent, soumise à la loi des Bermudes en matière de sanctions, tel qu'illustré par le Règlement des Bermudes sur les Sanctions internationales⁶ et les décisions de l'AMB. Actuellement, les Bermudes appliquent la plupart des obligations de sanctions reconnues par le Royaume-Uni, qui participent généralement des régimes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de l'Union européenne. De surcroît, les fournisseurs de services à l'ARC Ltd peuvent être soumis à d'autres régimes de sanctions qui peuvent empêcher le versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd pour des raisons pratiques.
- c. **Le Pays membres n'est pas en mesure de finaliser son PDMO conformément aux normes établies par le Conseil de l'Institution** : les Normes et lignes directrices de la planification

⁴ Le pays identifie un partenaire principal de mise en œuvre et peut aussi identifier d'autres partenaires de mise en œuvre potentiels conformément aux Critères de sélection des partenaires de mise en œuvre décrits dans les Normes et lignes directrices de la planification d'urgence (Normes de PU) établies par le Conseil d'administration de l'Institution.

⁵ Cinq principales situations sont considérées comme constituant, entre autres, des cas de CAG : (i) tout putsch ou coup d'État contre un gouvernement démocratiquement élu ; (ii) toute intervention de mercenaires pour renverser un gouvernement démocratiquement élu ; (iii) toute intervention de groupes dissidents armés ou de mouvements rebelles pour renverser un gouvernement démocratiquement élu ; (iv) tout refus par un gouvernement en place de remettre le pouvoir au parti ou au candidat vainqueur à l'issue d'élections libres, justes et régulières ; ou, (v) tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques, qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique. Voir l'article 23 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée par le 8^e Sommet ordinaire de l'Union africaine en janvier 2007.

⁶ <http://www.bermulaws.bm/Laws/Consolidated%20Laws/International%20Sanctions%20Regulations%202013.pdf>

d'urgence (**Normes de PU**) établies par le Conseil de l'Institution ont fixé des normes spécifiques, y compris les échéanciers en vertu desquels le Pays membre devra soumettre son PDMO pour recevoir les fonds en temps opportun. Les pays ont des possibilités illimitées pour modifier leurs PDMO et soumettre au Conseil de l'Institution. Néanmoins, cette souplesse ne devrait pas être épuisée au point de porter atteinte à l'objectif principal de l'ARC qui consiste à fournir une assistance en temps opportun et de manière prévisible et fiable. Par conséquent, lorsqu'un Pays membre ne finalise pas son PDMO dans les 6 mois à compter de la date à laquelle il aurait dû le présenter, ce manquement est considéré comme un Événement Déclencheur du MPA.

IV. Receveur du versement

7. Lorsque le Pays membre est en mesure de résoudre en temps opportun⁷ les problèmes qui ont conduit au déclenchement du MPA, le versement est fait directement au Pays Membre pour son utilisation, comme décrit dans le PDMO du Pays membre dûment approuvé.

8. Lorsque le Pays membre est incapable de résoudre les problèmes qui ont conduit au déclenchement du MPA, le versement est versé au Partenaire principal de mise en œuvre que l'ARC juge acceptable (le **Partenaire principal de mise en œuvre**) pour recevoir le produit du paiement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd si un Événement déclencheur du MPA se produit.

9. Le Partenaire principal de mise en œuvre doit avoir la capacité d'utiliser le versement d'indemnités d'assurance du Pays membre d'une manière qui soit compatible avec le PDMO et/ou le Plan opérationnel approuvés du Pays membre.

10. Le Pays membre doit soumettre une lettre du Partenaire principal de mise en œuvre reconnaissant sa sélection par le Pays membres en tant que Partenaire principal de mise en œuvre et précisant qu'il mettra en œuvre le versement d'indemnités d'assurance selon les principes de l'ARC, si une telle situation se présente.

11. Le Partenaire principal de mise en œuvre est identifié dans le contrat d'assurance comme étant le receveur suppléant du versement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd, en cas d'Événement déclencheur du MPA. Le Partenaire principal de mise en œuvre et le Pays membre de l'ARC coopèrent avec l'ARC Ltd pour s'assurer que cette dernière a toutes les informations nécessaires afin d'inclure le Partenaire principal de mise en œuvre dans le contrat d'assurance.

12. Si le Partenaire principal de mise en œuvre est incapable de mettre en œuvre le versement ou peu disposé à le faire, un Fonds d'affectation spéciale sera créé pour conserver le produit du paiement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd pendant que le Conseil de l'Institution identifie d'autres partenaires de mise en œuvre appropriés pour mettre en œuvre le paiement d'indemnités d'assurance de l'ARC.

V. Réponse de l'Institution de l'ARC à un Événement déclencheur du MPA

13. Le Secrétariat de l'Institution de l'ARC (le **Secrétariat**) informe le Conseil de l'Institution et le Comité de direction de l'ARC Ltd (le **Comité de l'ARC Ltd**) lorsque l'un des Événements déclencheurs du MPA décrits à la Partie III se produit, ou risque de se produire, dans un Membre de Classe A de l'ARC Ltd. Le Secrétariat tente d'informer le Conseil de l'Institution et le Comité de l'ARC Ltd avant le

⁷ En temps opportun signifie dans un délai de 6 semaines, mais le MEP peut prolonger cette période supplémentaire selon ce qui lui semble nécessaire dans ces circonstances.

déclenchement d'un paiement d'indemnités d'assurance afin qu'ils soient prêts à prendre des mesures lorsqu'un paiement d'indemnités d'assurance est débloqué.

14. Il incombe au Conseil de l'Institution de prendre en temps opportun des décisions, liées au transfert des fonds de l'ARC Ltd, s'il apparaît qu'un événement déclencheur du MPA a eu lieu ou risque de se produire. Le Conseil de l'Institution peut déléguer tout ou partie de son pouvoir décisionnel au Mécanisme d'évaluation par les pairs (**MEP**) du Conseil afin de permettre des interventions plus rapides. Le Conseil de l'Institution prend ses décisions en consultation avec le Directeur général de l'Institution de l'ARC (le **Directeur général**) et le Directeur exécutif de l'ARC Ltd (le **DE**) pour s'assurer que les préoccupations opérationnelles soient prises en compte.

15. Lors de la prise de décisions, après la survenance d'un Événement déclencheur du MPA, le Conseil de l'Institution peut s'entretenir avec un large éventail de parties prenantes, selon ce qu'il juge nécessaire. Celles-ci peuvent comprendre :

- a. Le Pays Membre, le cas échéant et lorsque les circonstances le permettent ;
- b. Les partenaires de mise en œuvre ;
- c. La Commission de l'Union africaine ;
- d. Les donateurs ;
- e. Les autres membres de l'ARC Ltd, le cas échéant ; et,
- f. Les autres parties prenantes.

VI. Utilisation des fonds

a. Partenaire principal de mise en œuvre

16. Si le Pays membre est incapable de résoudre les problèmes qui ont conduit à un Événement déclencheur du MPA, l'Institution de l'ARC doit en aviser le Partenaire principal de mise en œuvre identifié dans le Plan opérationnel du pays, à qui un transfert du paiement intégral peut être fait de sorte qu'il puisse être utilisé pour venir en aide aux populations vulnérables aussi rapidement et efficacement que possible.

17. Si le Principal partenaire de mise en œuvre indique qu'il est disposé à mettre en œuvre le paiement et qu'il est en mesure de le faire, il conclut alors un accord avec l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd (**l'Accord de paiement**) concernant les droits et obligations de recevoir un paiement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd.

18. Dans la mesure du possible, les activités exécutées par le Partenaire principal de mise en œuvre sont soumises aux mêmes procédures d'approbation, de suivi, d'évaluation et de soumission de rapport établies par les Normes de PU. Les rapports de suivi et d'évaluation sont présentés au Conseil de l'Institution et au Pays membre, selon les besoins et lorsque les circonstances le permettent.

19. Dans la mesure du possible, le Partenaire principal de mise en œuvre élabore un plan de travail (le **Plan de travail**) selon le format générique du PDMO, pour que le MEP puisse l'examiner, conformément au processus normal d'approbation du PDMO, tel que décrit dans les Normes de PU.

20. Dès l'approbation du Plan de travail et la conclusion de l'Accord de paiement entre le Partenaire principal de mise en œuvre et l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd, cette dernière verse les fonds au Partenaire principal de mise en œuvre. Le Partenaire principal de mise en œuvre commence ses activités dès qu'il reçoit les fonds.

21. Lorsque le Partenaire principal de mise en œuvre est peu disposé à mettre en œuvre le paiement ou n'a pas la capacité de le faire ou lorsque le Plan de travail du Partenaire principal de mise en œuvre est rejeté trois fois par le MEP, celui-ci en informe sans attendre, le Conseil de l'Institution. L'Institution de l'ARC s'adresse alors aux autres Partenaires de mise en œuvre.

22. Le Conseil de l'Institution établit également un fonds d'affectation spéciale pour conserver le produit du paiement d'indemnités d'assurance de l'ARC Ltd pendant la phase d'identification d'autres partenaires de mise en œuvre.

b. Création d'un Fonds d'affectation spéciale

23. Dès qu'il devient certain que le Partenaire principal de mise en œuvre n'exécutera pas le paiement pour l'une des raisons énumérées ci-dessus, le Conseil de l'Institution, en consultation avec le Comité de l'ARC Ltd, décide de la création d'un Fonds d'affectation spéciale.

24. Une fois le Fonds d'affectation spéciale créé, toutes les décisions ultérieures le concernant seront prises par le Conseil de l'Institution. Le Fonds d'affectation spéciale est établi auprès d'une banque commerciale (la **Banque du Fonds d'affectation spéciale**) qui reçoit et tient le paiement de l'ARC Ltd par fidéicommiss, d'une manière qui remplisse toutes les conditions correspondantes dans le contrat d'assurance entre l'ARC Ltd et le Pays membres, jusqu'à ce que le Conseil de l'Institution décide d'un processus permettant de poursuivre la distribution du paiement d'indemnités d'assurance pour venir en aide aux populations vulnérables.

c. Autres Partenaires de mise en œuvre

25. Lorsque le Plan de travail du Partenaire principal de mise en œuvre est rejeté trois fois par le MEP, ou lorsque le Partenaire principal de mise en œuvre n'est pas disposé à exécuter le paiement ou n'a pas la capacité de le faire, le Conseil de l'Institution s'adresse alors à d'autres Partenaires de mise en œuvre.

26. Les autres Partenaires de mise en œuvre qui sont disposés à exécuter tout ou partie du paiement concluent des Accords de paiement avec l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd relatifs aux droits et aux obligations de recevoir le paiement d'indemnités d'assurance ARC Ltd.

27. Dans la mesure du possible, les activités exécutées par les autres Partenaires de mise en œuvre sont soumises aux mêmes procédures d'approbation, de suivi, d'évaluation et de soumission de rapport établies par les Normes de PU. Les rapports de suivi et d'évaluation sont présentés au Conseil de l'Institution et au Pays membre, selon les besoins et lorsque les circonstances le permettent.

28. Chaque Partenaire de mise en œuvre élabore un Plan de travail selon le format générique du PDMO, pour examen par le MEP et l'approbation définitive du Conseil de l'Institution. La sélection de Partenaires de mise en œuvre et la répartition des responsabilités et des fonds entre ses partenaires sont laissées à la discrétion du Conseil de l'Institution.

29. Dès l'approbation des Plans de travail et la conclusion des Accords de paiement entre les Partenaires de mise en œuvre et l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd, les fonds sont transférés du Fonds d'affectation spéciale aux Partenaires de mise en œuvre, sur instructions du Conseil de l'Institution. Les Partenaires de mise en œuvre commencent leurs activités dès réception des fonds.

VII. En cas d'impossibilité d'utilisation des fonds

30. Bien que le Conseil de l'Institution et le Secrétariat fassent tout leur possible pour garantir l'utilisation rapide et efficace du paiement d'indemnités d'assurance provenant de l'ARC Ltd pour venir en aide aux populations vulnérables dans le Pays membre, il se pourrait, dans de rares situations, que les fonds ne puissent pas être versés en temps opportun. Il peut notamment s'agir de situations dans lesquelles le gouvernement du Pays membre refuse de coopérer avec l'Institution de l'ARC, ou avec les partenaires de mise en œuvre.

31. Dans ce cas, le paiement sera conservé dans le Fonds d'affectation spéciale au profit de la population du Pays membre pendant dix-huit (18) mois à compter de la date à laquelle le paiement d'indemnités d'assurance aura été déclenché (la **Période du Fonds d'affectation spéciale**). Le Conseil de l'Institution et le Secrétariat font tout leur possible pour trouver un partenaire de mise en œuvre convenable disposant d'un Plan de travail approprié, à qui le paiement peut être transféré pour fournir une aide aux populations vulnérables dans le Pays membre.

32. Si, à la fin de la Période du Fonds d'affectation spéciale, aucun des Plans de travail soumis par les partenaires de mise en œuvre n'est approuvé par le Conseil de l'Institution, le paiement continue d'être conservé dans le Fonds d'affectation spéciale à titre de fonds de prime d'assurance (le **Fonds de primes**) pour le Pays membre pour une période supplémentaire de 10 ans. Si le Pays membre reçoit un Certificat de conformité et de bonnes pratiques et souscrit une assurance auprès de l'ARC Ltd au cours de cette période de 10 ans, l'État membre peut utiliser le Fonds de prime pour payer jusqu'à 50% de ses primes d'assurance à l'ARC Ltd. Le Pays Membre peut continuer de retirer jusqu'à 50% de ses primes d'assurance de chaque année pendant 10 ans, à condition qu'il existe suffisamment de fonds sur le compte. Au bout des 10 ans, tous les fonds restants dans le Fonds d'affectation spéciale sont utilisés au profit de tous les Membres de Classe A de l'ARC Ltd, conformément aux règles que le Directeur général, en consultation avec le Conseil de l'Institution et le Comité de l'ARC Ltd, adopte pour l'utilisation desdits fonds.